

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE

Département de la Meurthe-et-Moselle

CARTE COMMUNALE



Approuvée par délibération du conseil municipal
du **27 Juillet 2011**
Approuvée par Arrêté Préfectoral
du **29 Novembre 2011**

RAPPORT DE PRÉSENTATION



HERREYE & JULIEN
JEAN-BAPTISTE

SARL de Géomètres Experts Associés
Ingénieurs E.S.G.T

1 rue de la Libération – BP20051 - 54203 TOUL cedex
Tél. : 03 83 43 12 14 - Fax. : 03 83 63 22 26

Bureau secondaire : 8, rue des Prêtres – 55140 VAUCOULEURS
Tél : 03 29 89 50 28 – Fax : 03 29 89 50 61
Courriel : toul@herreye-julien.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. <i>La Carte Communale</i>	3
II. <i>Le contenu du dossier de la Carte Communale</i>	3
PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	5
I. <i>Situation</i>	5
II. <i>Historique</i>	11
LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	12
I. <i>Démographie</i>	12
II. <i>Le parc des logements</i>	15
III. <i>La population active</i>	17
IV. <i>Activités</i>	18
V. <i>Equipements et services à la population</i>	19
DEUXIÈME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	20
LES DONNÉES PHYSIQUES.....	21
I. <i>Climatologie</i>	21
II. <i>Topographie</i>	23
<i>Le réseau hydrographique</i>	23
III. <i>Géologie</i>	24
IV. <i>Pédologie</i>	25
V. <i>Risques naturels</i>	26
LE MILIEU NATUREL.....	27
I. <i>Espaces naturels bénéficiant d'un régime de protection</i>	27
II. <i>Les occupations du sol</i>	29
LE PAYSAGE.....	33
ORGANISATION DE L'AGGLOMÉRATION.....	39
I. <i>La zone urbanisée</i>	39
II. <i>Perspectives d'aménagement</i>	41
L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE.....	44
I. <i>L'habitat lorrain</i>	44
II. <i>Le patrimoine</i>	50
LES RÉSEAUX.....	52
I. <i>L'alimentation en eau potable</i>	52
II. <i>L'assainissement</i>	52
III. <i>La défense incendie</i>	52
IV. <i>Gestion des ordures ménagères</i>	52
BESOINS IDENTIFIÉS PAR LE DIAGNOSTIC.....	54
TROISIÈME PARTIE : OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT.....	56
OBJECTIFS, CHOIX ET JUSTIFICATION DU PERIMÈTRE CONSTRUCTIBLE.....	57
QUATRIÈME PARTIE : INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE.....	62
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....	63

INTRODUCTION

I. LA CARTE COMMUNALE

La carte communale est un document d'urbanisme simple qui délimite les secteurs de la commune où les permis de construire peuvent être délivrés : elle permet de fixer clairement les règles du jeu.

Elle peut élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées » ou créer de nouveaux secteurs constructibles qui ne sont pas obligatoirement situés en continuité de l'urbanisation existante. Elle peut aussi réserver des secteurs destinés à l'implantation d'activités industrielles ou artisanales.

Contrairement au PLU, elle ne peut pas réglementer de façon détaillée les modalités d'implantation sur les parcelles (types de constructions autorisées, densités, règles de recul, aspect des constructions, stationnement, espaces verts...) et elle ne peut contenir des orientations d'aménagement. Ce sont les dispositions du règlement national d'urbanisme qui s'y appliquent.

La carte communale doit respecter les principes généraux énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, notamment les objectifs d'équilibre, de gestion économe de l'espace, de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale.

II. LE CONTENU DU DOSSIER DE LA CARTE COMMUNALE

Les cartes communales contiennent un rapport de présentation et des documents graphiques.

II.1 LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Le rapport de présentation est chargé :

- d'analyser l'état initial de l'environnement,
- d'exposer les prévisions de développement économique et démographique,
- d'expliquer les choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, et pour celle des secteurs susceptibles d'accueillir des activités,
- d'évaluer les incidences de ces choix sur l'environnement, tout en exposant la manière dont la carte communale entend prendre en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

II.2 LES DOCUMENTS GRAPHIQUES

Ils comprennent :

- un plan de zonage : division du territoire en zones.
- un plan d'assainissement.
- un plan d'adduction d'eau potable.

Le plan de zonage est présenté à l'échelle du 1/2000^e compte tenu de la précision nécessaire pour le centre urbain.

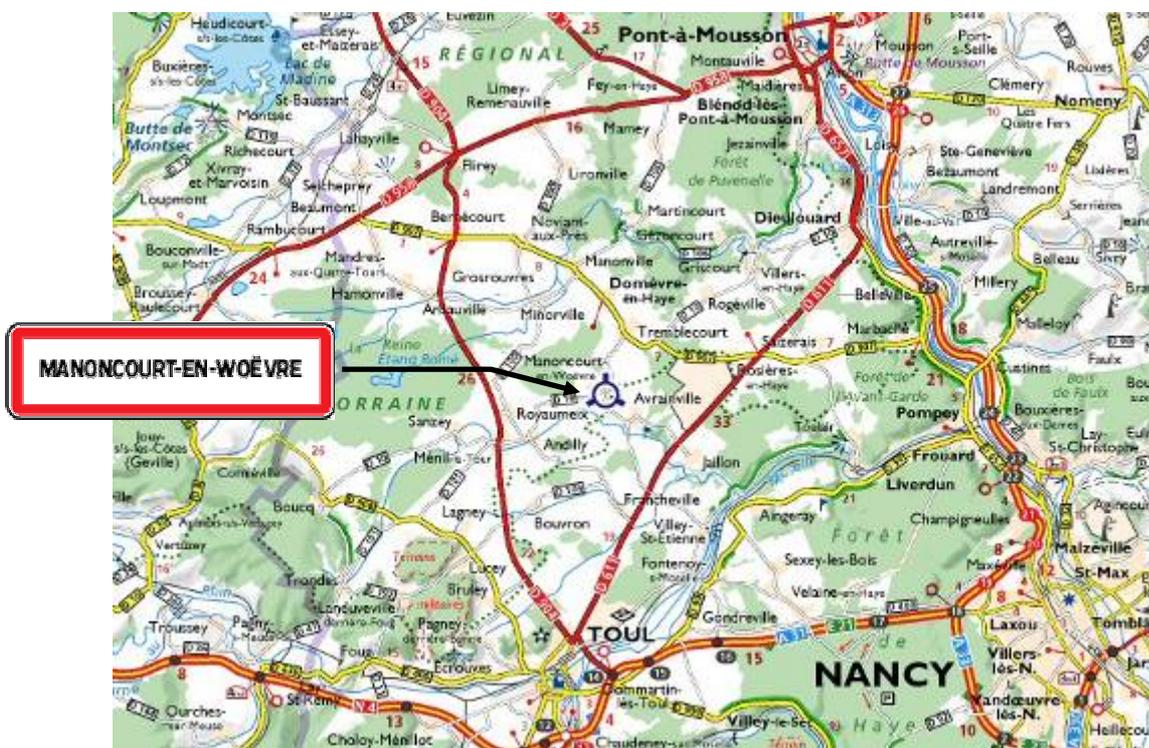
Première partie : Diagnostic communal

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

I. SITUATION

I.1 SITUATION ADMINISTRATIVE

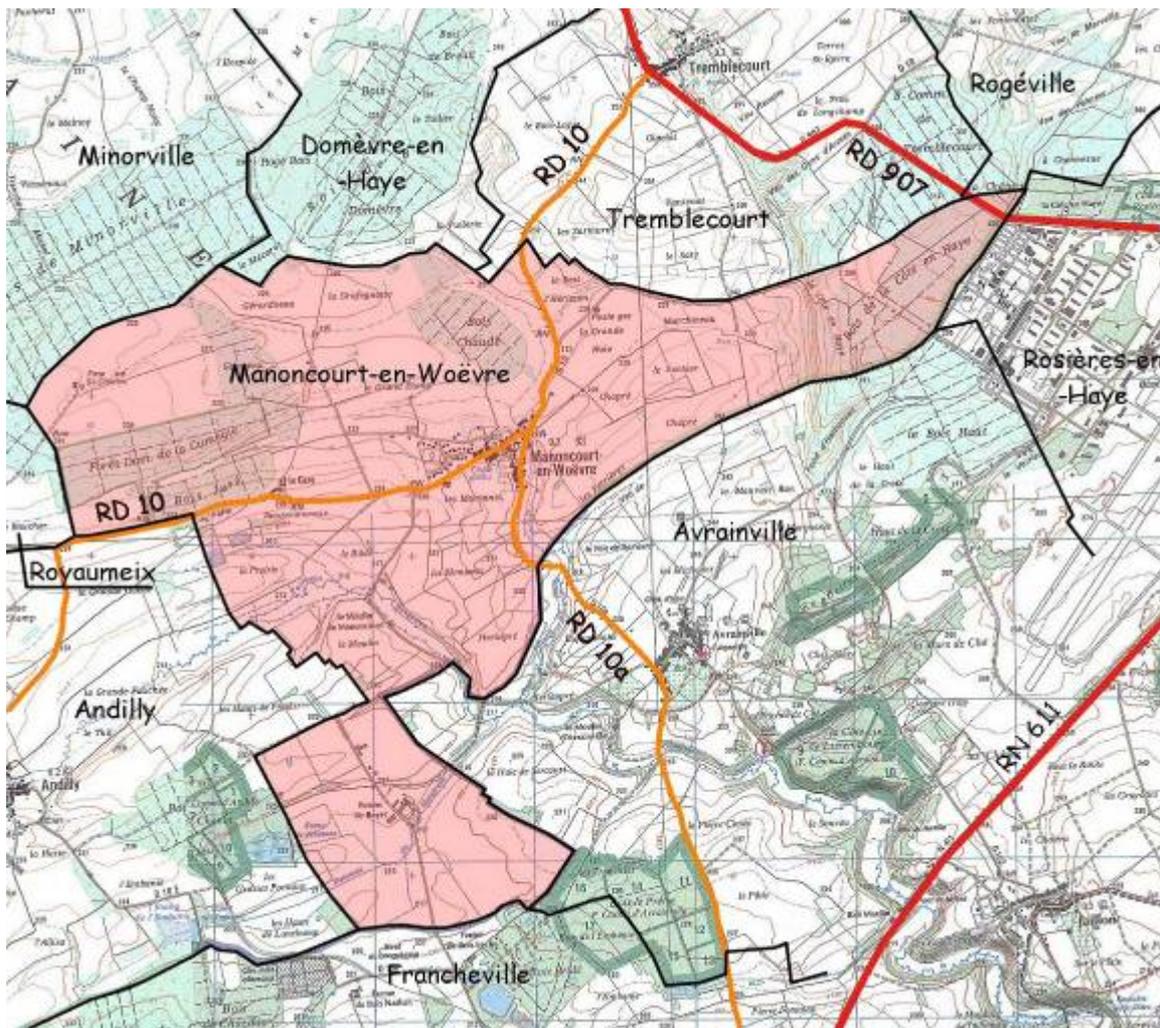
La commune de MANONCOURT-EN-WOËVRE est située dans la région Lorraine au sein du département de MEURTHE-ET-MOSELLE. Elle appartient à l'arrondissement de Toul et au canton de DOMÈVRE-EN-HAYE.



Localisation de Manoncourt-en-Woëvre (source : viamichelin internet)

Elle est située à 13 km de Toul, 24 km de Pont-à-Mousson et à 30 km de Nancy, pôles d'emplois importants.

D'une superficie totale de 1056 hectares, elle appartient géographiquement à la plaine de la Woëvre.

I.2 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Situation géographique (CartoExploreur IGN)

MANONCOURT-EN-WOËVRE est limitrophe de neuf communes :

- Minorville, Domèvre-en-Haye, Tremblecourt et Rogéville au Nord,
- Rosières-en-Haye et Avrainville à l'Est,
- Francheville au Sud,
- Andilly et Royaumeix à l'Ouest.

Les voies de communication sont :

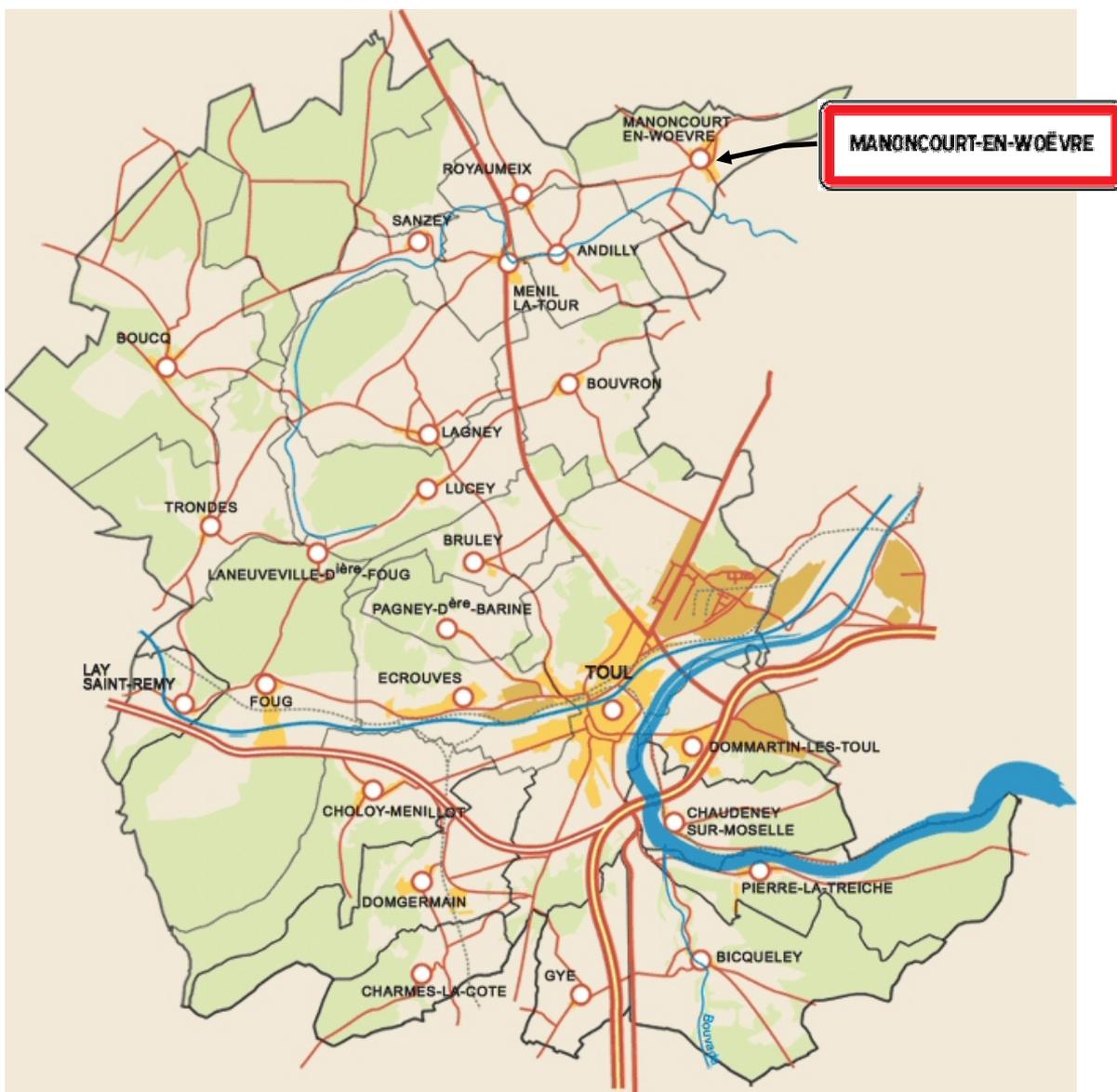
- la RD 10 qui traverse le village pour rejoindre deux axes importants : la RD 907 (Beaumont – Marbache) et la RD 904 (Toul – Verdun).
- La RD 10a relie le village à la Route Nationale 611 (Toul – Dieulouard).

I.3 INTERCOMMUNALITÉ

Manoncourt-en-Woëvre appartient à la Communauté de Communes du TOULOIS,

I.3.1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TOULOIS

Elle fait partie de cet établissement public de coopération intercommunale qui compte 23 communes pour une population de 31 500 habitants.



Territoire de la Communauté de Communes du Toulais (site cctoulois.fr)°

Les communes adhérentes sont :

Andilly,	Domgermain,	Manoncourt-en-Woëvre,
Boucq,	Dommartin-les-Toul,	Menil-la-Tour,
Bicqueley,	Ecrouves,	Pagney-d'ère-Barine,
Bouvron,	Foug,	Pierre-la-Treiche,
Bruley,	Gye,	Royaumeix,
Charmes-la-Côte,	Lagney,	Sanzey,
Chaudeney-sur-Moselle,	Lay-Saint-Remy,	Toul,
Choley-Menillot,	Lucey,	Trondes.

Afin de mettre en valeur un développement concerté et harmonieux du territoire, les communes de la CCT ont transféré une partie de leurs compétences à la CCT et plus particulièrement en matière :

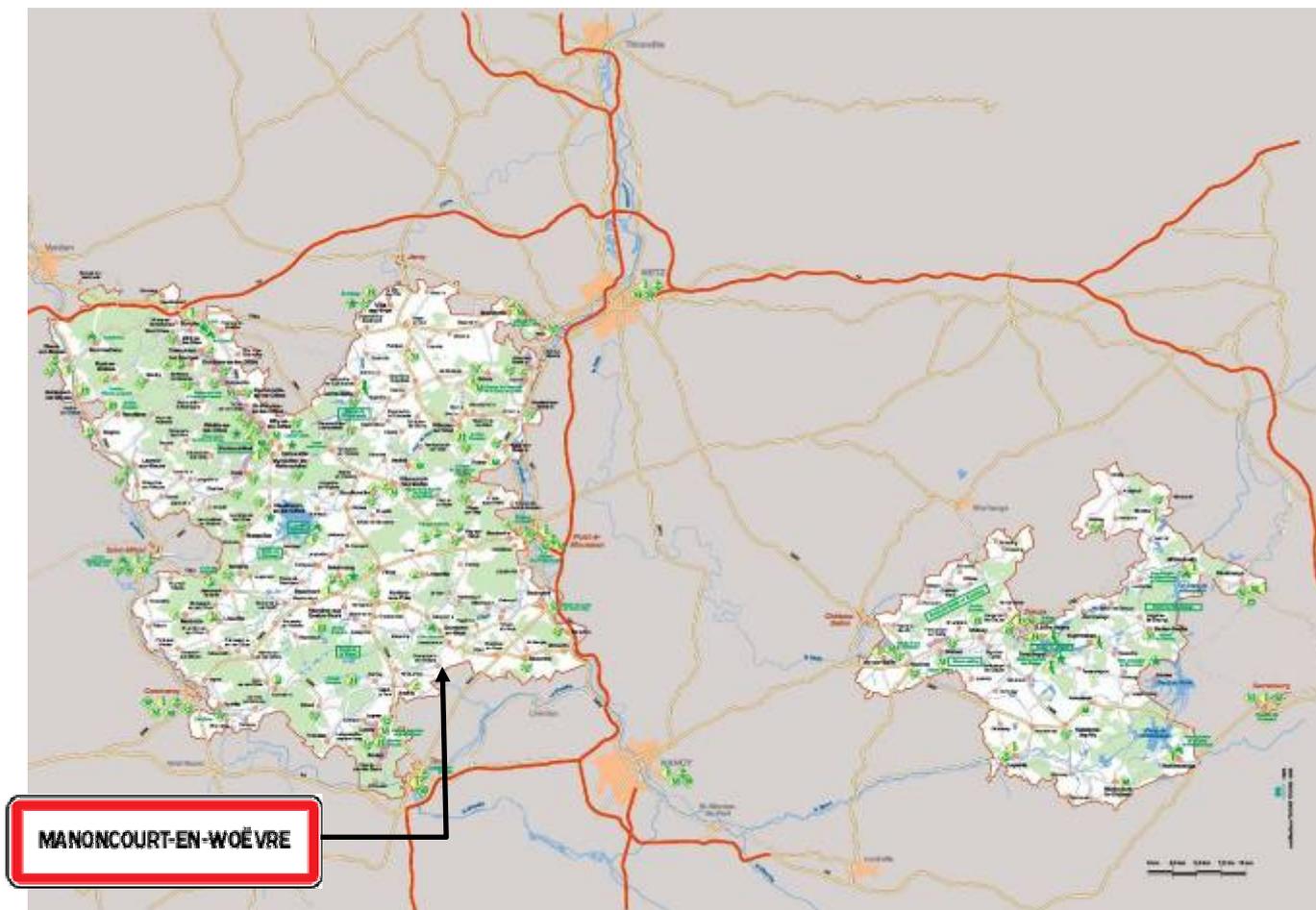
- d'aménagement de l'espace,
- de développement économique
- de politique de logement et cadre de vie
- de protection et mise en valeur de l'environnement,
- de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs
- d'assainissement
- d'étude, mise en place d'une aire de stationnement des gens du voyage
- De gestion d'un accueil touristique via la Maison du Tourisme

La Communauté de Communes du Toulousain a 2 objectifs en matière de développement économique :

1. Permettre le développement des entreprises Toulousaines et l'implantation de nouveaux acteurs économiques.
2. Animer le tissu économique local : soutien à la création d'entreprises, aide à la recherche de terrains et de locaux d'activité.

I.3.2 LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

➤ Présentation



Territoire du PNRL (pnr-lorraine.com)°

La commune compte parmi les 200 communes du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL). Etablis sur les territoires les plus beaux, les plus riches d'art et d'histoire de nos régions, les parcs régionaux veulent être des territoires privilégiés pour la protection de ce patrimoine, pour l'animation des campagnes et pour leur ouverture à l'accueil et à la détente des citoyens.

Le PNRL a été créé en 1974 et son territoire couvre actuellement une superficie de 206 000 hectares, soit près de 10 % de la région Lorraine, pour une population d'environ 60 000 habitants.

Il est géré en association avec la Région Lorraine, les trois départements qui la constituent, la ville de Metz, la Communauté Urbaine du Grand Nancy, et les grandes organisations socio-professionnelles régionales.

➤ Les missions du Parc Naturel Régional de Lorraine

Une Charte, signée pour dix ans avec ses partenaires, fixe les orientations et les actions à mener afin de concilier les qualités environnementales, paysagères et patrimoniales du territoire avec son développement économique.

L'équipe du PNRL a pour mission de faire aboutir les initiatives des élus, et d'initier et d'appliquer des politiques en matière d'environnement, de développement économique, de tourisme, d'animation culturelle, d'initiation, d'éducation, et de découverte du patrimoine. Le PNRL s'attache aussi à accueillir, informer et sensibiliser les visiteurs.

Les principaux domaines d'actions du PNRL concernent :

- Les milieux naturels et les espèces,
- Le paysage,
- L'eau
- L'aménagement de l'espace et les documents d'urbanisme,
- Les infrastructures,
- Les secteurs économiques en particulier l'agriculture et le tourisme,
- La culture et le patrimoine,
- L'accueil touristique avec l'amélioration de l'offre,
- L'éducation et la sensibilisation au patrimoine.

II. HISTORIQUE

Village de l'ancien duché de Lorraine le nom de ce village apparaît dans une charte de l'Evêque de Toul Frothaire en l'an 836. En 1045, Manoncourt possédait déjà deux chapelles. L'évêque Saint-Gérard, qui voulait réprimer les exactions commises par les seigneurs sur les cerfs des campagnes, s'est rendu au village de Manoncourt. Il y fut cerné dans sa maison par Oldéric, l'un des seigneurs, et fut obligé, pour échapper à la mort, de lever l'excommunication qu'il avait prononcé contre lui.

Il y avait à Manoncourt, non loin de l'église une résidence où vivaient quelques moines qui dépendaient de l'Abbaye de St Evre. La ferme de Boyer était également propriété des Moines.

Il existe à Manoncourt trois étangs qui selon la légende auraient été creusés par les Moines de Manoncourt pour disposer de poissons durant la période de carême, (étang de Bailly, le Grand étang et le petit étang).

Au 18^e siècle, la culture du chanvre connaît son plein essor et chaque maison possède son réservoir pour rouir.

Au 19^e siècle, il existait bon nombre d'artisans à Manoncourt.

Beaucoup de jeunes de Manoncourt sont allés travailler aux chemins de fer pour la construction de la ligne du Toul- Thiaucourt.

Pendant la guerre de 1914-18 la gare de Manoncourt était la dernière avant le front et servait de poste de ravitaillement des troupes, mais également de lieu de repos pour les soldats qui revenaient du front (il y avait une infirmerie, un cimetière et une blanchisserie).

Le moulin de Manoncourt

Bâtie avec un étang, ce fut une laiterie qui a fait vivre beaucoup de jeunes de la commune et qui a notamment permis de donner une véritable impulsion économique dans le domaine laitier puisque beaucoup de laiteries se sont développées dans les communes alentours.

Au printemps, quand la quantité de lait était abondante, on fabriquait de la caséine (ancêtre du plastique) qui servait notamment à faire des boutons ou des peignes. Cette laiterie où était fabriqué du fromage a été revendue à "St Hubert" en 1925.

LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

I. DÉMOGRAPHIE

Source : Statistiques locales INSEE 2006

Lors du dernier recensement INSEE de la population en 2006, le village de MANONCOURT-EN-WOËVRE comptait 211 habitants.

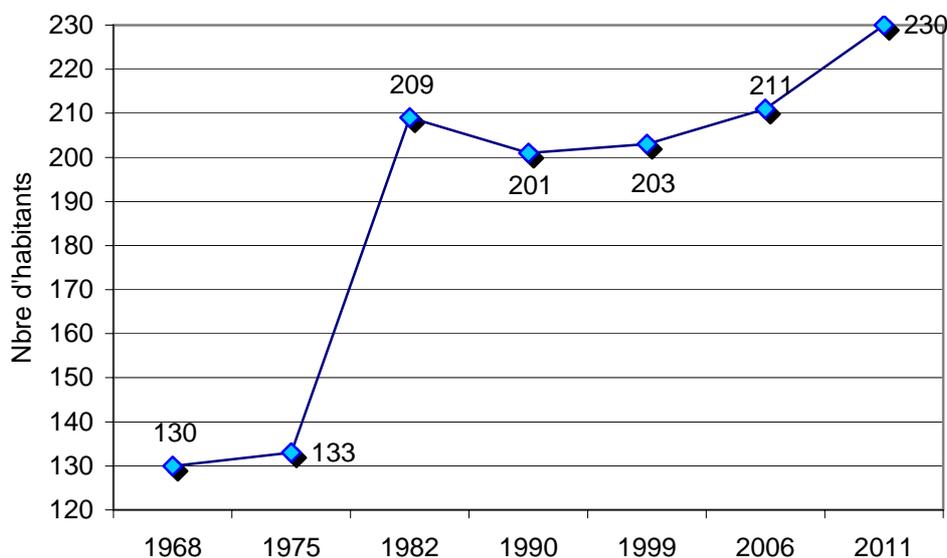


Figure 1 : Évolution de la population de 1968 à 2006 (source : INSEE)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,3	+6,6	-0,5	+0,1	+0,6
- due au solde naturel en %	+0,2	+0,9	+0,2	+0,0	+1,0
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,1	+5,8	-0,7	+0,1	-0,5
Taux de natalité en ‰	12,0	14,0	9,1	7,7	13,8
Taux de mortalité en ‰	9,8	5,2	6,7	7,7	3,5

Tableau 1 : Variations de population entre 1968 et 2006 (Source : INSEE)

L'évolution démographique de MANONCOURT-EN-WOËVRE depuis 1968 peut être décrite selon 3 phases distinctes :

- 1968-1975 : *stagnation*

On remarque une stabilité démographique au niveau de la population. Les soldes migratoire et naturel sont quasiment nuls.

- 1975-1982 : *boom démographique*

Cette période a vu la population de MANONCOURT-EN-WOËVRE augmenter de 36% caractérisé par une arrivée de population importante liée à l'implantation de nombreuses constructions (lotissement). La rurbanisation permet aux campagnes de se repeupler. De plus, la proximité de villes comme Toul et Nancy attire les populations à la recherche d'un cadre de vie agréable.

- 1982-2006 : stagnation

La population est marquée par une relative stabilité démographique.

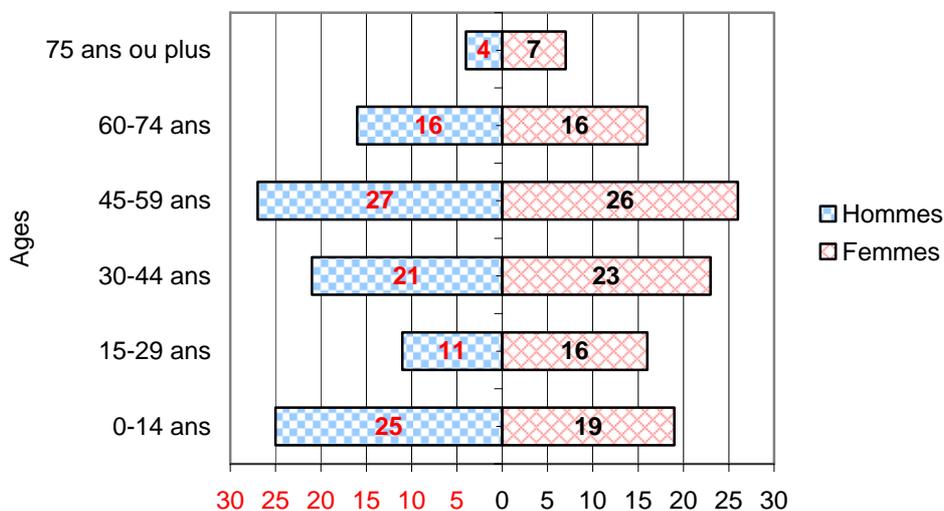
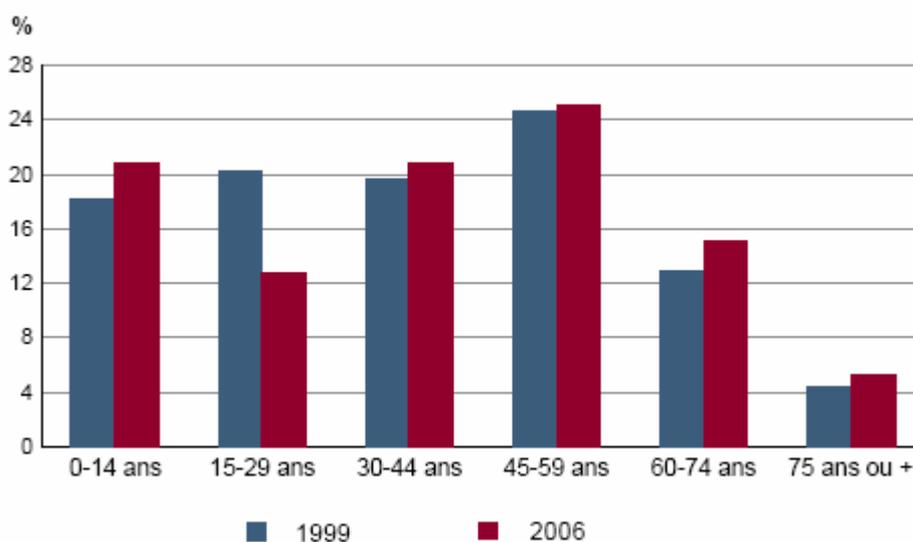


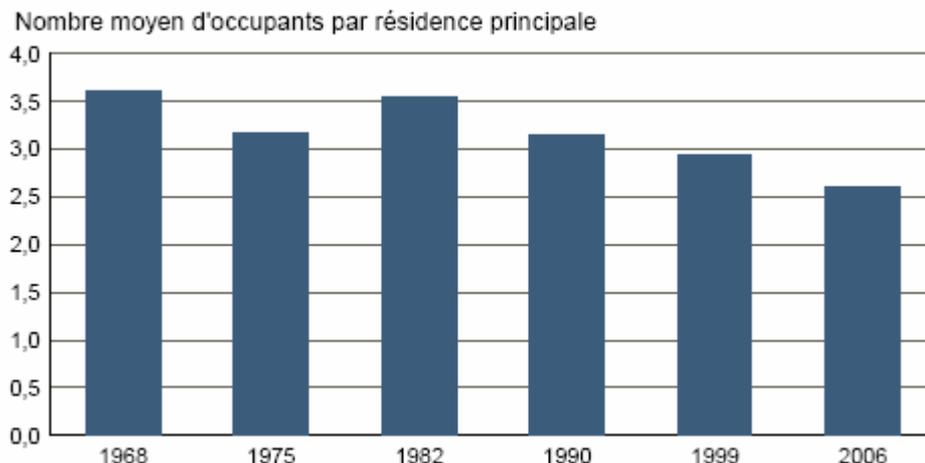
Figure 2: *Pyramide des âges en 2006*

La pyramide des âges est caractérisée par son homogénéité entre les hommes et les femmes. Concernant les tranches d'âge, on note un très net pincement chez les 15-29 ans que l'on peut expliquer par le départ des jeunes pour poursuivre leurs études dans des grandes agglomérations ou travailler ailleurs. La tranche d'âge 0-14 ans est largement représentée, ce qui correspond à un regain de la natalité que connaît la commune

Mais la tranche d'âge la plus représentée reste les 45-59 ans qui correspond à la population active, on constate que les actifs se rapprochant de l'âge de la retraite sont en nombre important, ce qui pourrait correspondre à une perte du dynamisme économique et démographique à long terme sur la commune. Les moins de 44 ans représente 54% de la population ce qui permet encore d'assurer le renouvellement de la population.



L'analyse de l'évolution des tranches d'âge entre 1999 et 2006 montre que la majorité des tranches d'âge ont connu une légère augmentation au détriment des 15-29 ans en forte baisse.



L'évolution de la taille des ménages se décompose en trois phases depuis 1968 avec :

- une première baisse entre 1968 et 1975 où l'on passe de 3,6 personnes à 3,2 personnes par ménage,
- suivie immédiatement d'une reprise en 1982 qui permet de récupérer la moyenne de 1968, (cette hausse est à mettre en corrélation avec un apport de population important pendant cette période et un rythme de la construction qui s'est accéléré),
- puis d'une deuxième baisse, progressive depuis 1982 pour atteindre en 2006 2,6 personnes par ménage.

La baisse de la taille des ménages s'explique par le phénomène de décohabitation où certains jeunes quittent leurs parents pour s'installer seuls, par les divorces qui concernent de plus en plus de couples...

II. LE PARC DES LOGEMENTS

Source : Statistiques locales INSEE 2006

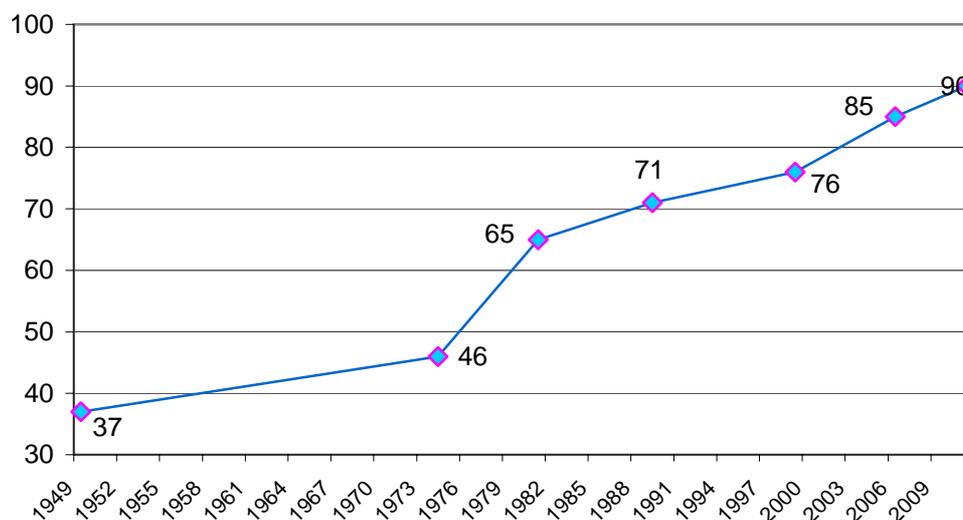


Figure 3: *Époque d'achèvement des logements (source INSEE)*

Le parc des logements de Manoncourt-en-Woëvre est relativement récent puisque 43% seulement des habitations ont été construites avant 1949.

A partir de 1949, le rythme de la construction évolue lentement avec une moyenne de 0,3 constructions par an. A partir de 1975, le rythme s'accélère et reste actif jusqu'en 2006. Cette évolution est en étroite relation avec l'évolution démographique. En effet, entre 1975 et 1982 le rythme de la construction est relativement important avec une moyenne de 2,7 constructions par an, période pendant laquelle Manoncourt-en-Woëvre connaissait une hausse de la population de 36%.

	2006	%	1999	%
Ensemble	85	100,0	76	100,0
Résidences principales	81	95,3	69	90,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	2	2,4	1	1,3
Logements vacants	2	2,4	6	7,9
Maisons	84	98,8	73	96,1
Appartements	1	1,2	0	0,0

Figure 4: *Catégories et types de logements à Manoncourt-en-Woëvre*

La commune comprend 85 logements dont 81 résidences principales, 2 résidences secondaires et 2 logements vacants. Entre 1999 et 2006, on observe une légère baisse des logements vacants et une augmentation des résidences principales.

Il n'y a pas de logements collectifs sur la commune.

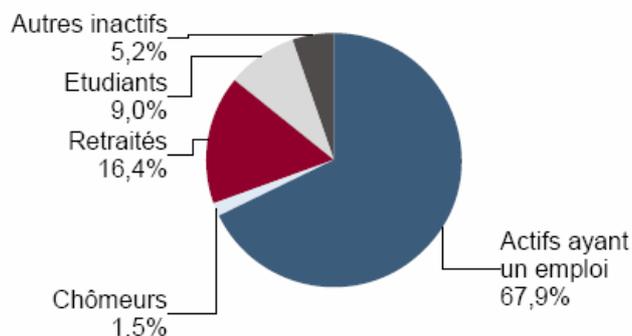
	2006	%	1999	%
Ensemble	81	100,0	69	100,0
1 pièce	0	0,0	0	0,0
2 pièces	0	0,0	0	0,0
3 pièces	4	4,9	3	4,3
4 pièces	10	12,3	10	14,5
5 pièces ou plus	67	82,7	56	81,2

Figure 5: Résidences principales selon le nombre de pièces.

On observe que la majorité des résidences principales (95%) est composée de plus de 4 pièces et que ce chiffre est en augmentation depuis 1999. La faible proportion de logements de moins de 4 pièces à Manoncourt-en-Woëvre est à mettre en corrélation avec la faible part des logements collectifs (1 seul appartement est recensé sur le territoire en 2006).

III. LA POPULATION ACTIVE

Source : Statistiques locales INSEE 2006



	2006	1999
Ensemble	134	142
Actifs en %	69,4	68,3
dont :		
actifs ayant un emploi en %	67,9	64,8
chômeurs en %	1,5	3,5
Inactifs en %	30,6	31,7
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,0	10,6
retraités ou préretraités en %	16,4	9,9
autres inactifs en %	5,2	11,3

Figure 6: Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2006

Parmi les 211 habitants que comptait la commune en 2006, 93 sont actifs (51 hommes et 42 femmes). Au moment du recensement, 2 de ces actifs cherchaient un emploi et 91 travaillaient.

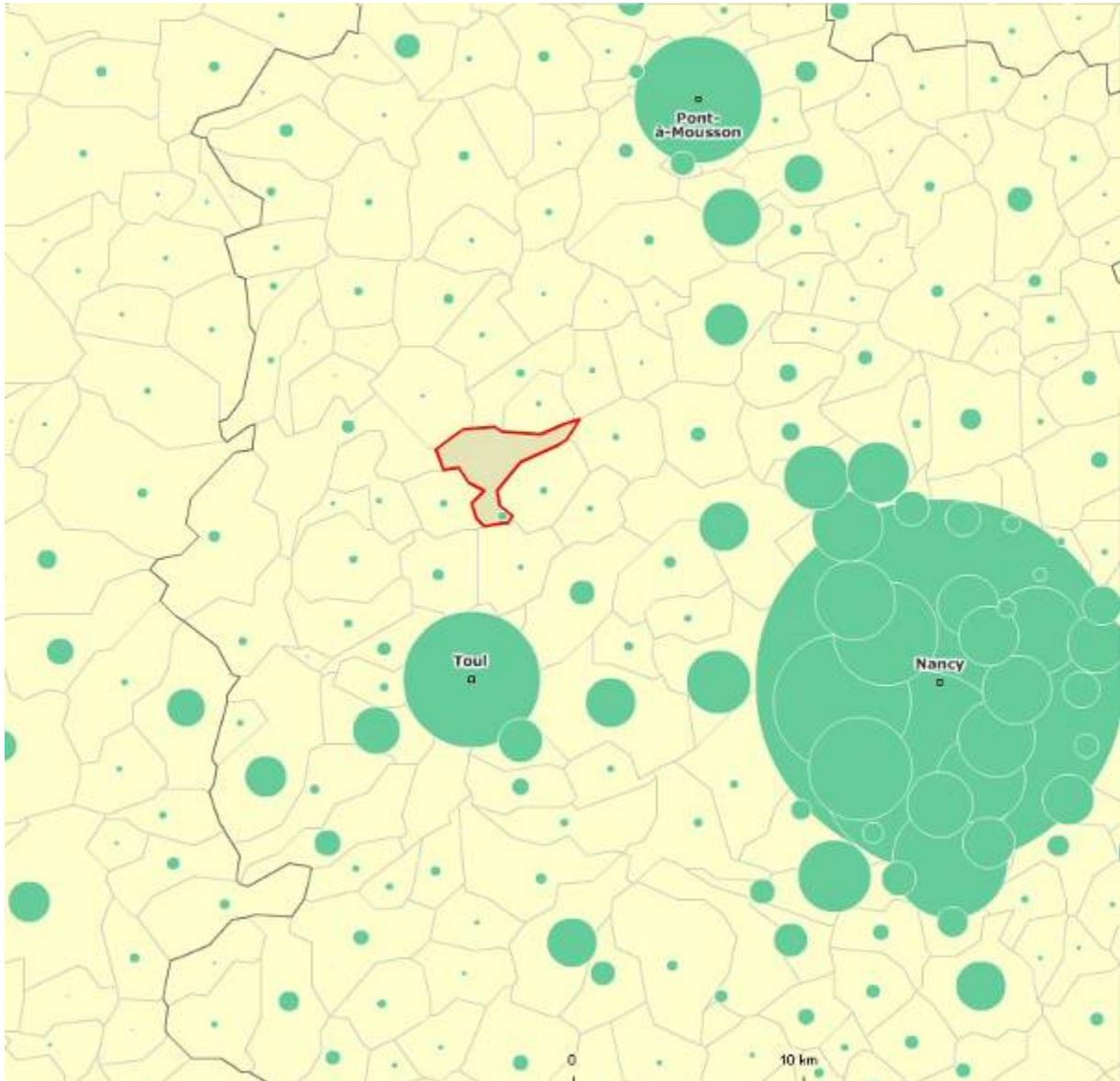
	2006	%	1999	%
Ensemble	91	100,0	93	100,0
Travaillent :				
dans la commune de résidence	19	20,9	21	22,6
dans une commune autre que la commune de résidence	72	79,1	72	77,4
située dans le département de résidence	62	68,1	64	68,8
située dans un autre département de la région de résidence	8	8,8	8	8,6
située dans une autre région en France métropolitaine	1	1,1	0	0,0
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	1	1,1	0	0,0

Figure 7: Lieu de travail des actifs ayant un emploi qui résident dans la zone

20,9% des actifs résident et travaillent dans la commune, ce qui représente une part importante pour une commune rurale.

Les migrations se font majoritairement vers les pôles d'emploi de TOUL, NANCY ET PONT À MOUSSON.

IV. ACTIVITÉS



IV.1 LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

3 exploitations agricoles sont répertoriées sur la commune de MANONCOURT-EN-WOËVRE.

- Un garagiste
- Une entreprise de démolition
- Une pension pour animaux
- 2 entreprises de Travaux Publics
- Un commerce à domicile
- Une société de maintenance en informatique
- Une société d'aménagement d'habitation
- 2 sociétés de conseils

V. EQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

- Une salle polyvalente
- Une aire de jeux



Deuxième partie : Etat initial de l'environnement

LES DONNÉES PHYSIQUES

Source : Station Météo France de Rosières en Haye.

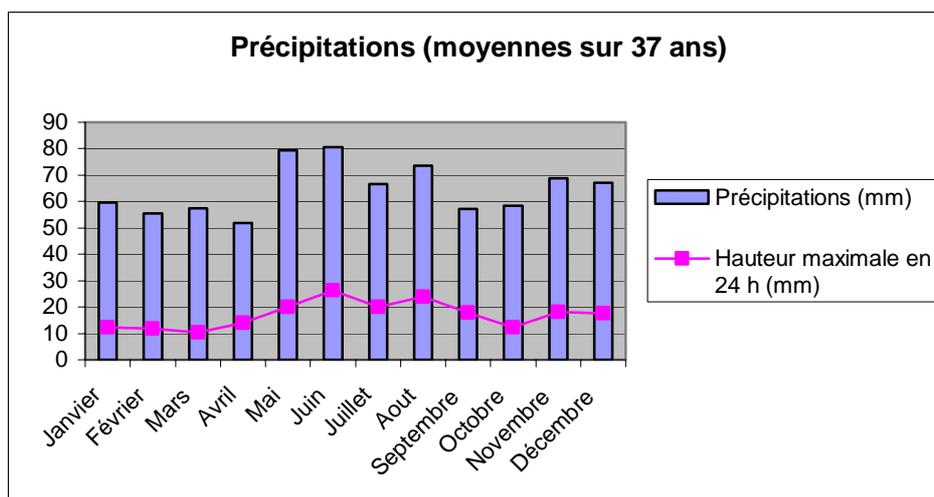
I. CLIMATOLOGIE

La vallée de la MOSELLE se trouve à la limite entre le climat océanique à l'ouest et le climat à influences continentales à l'est. Aussi les variations climatiques sont importantes d'une saison à l'autre et d'une année à l'autre selon que les influences continentales ou océaniques prédominent.

Les précipitations demeurent réparties de façon régulière sur l'année climatique moyenne. On peut observer toutefois un maximum en été (Mai à Août) et une période plus sèche en Février et Avril.

La moyenne annuelle des précipitations est de 750 mm. Dans ces précipitations, la neige est une composante particulière du climat, sa durée moyenne est d'environ 15 jours.

L'intensité moyenne en été est plus élevée compte tenu des orages alors qu'en hiver ce sont plutôt la neige et les pluies fines de type océanique qui se précipitent dans la région.



Graph 1 : : Moyenne des précipitations

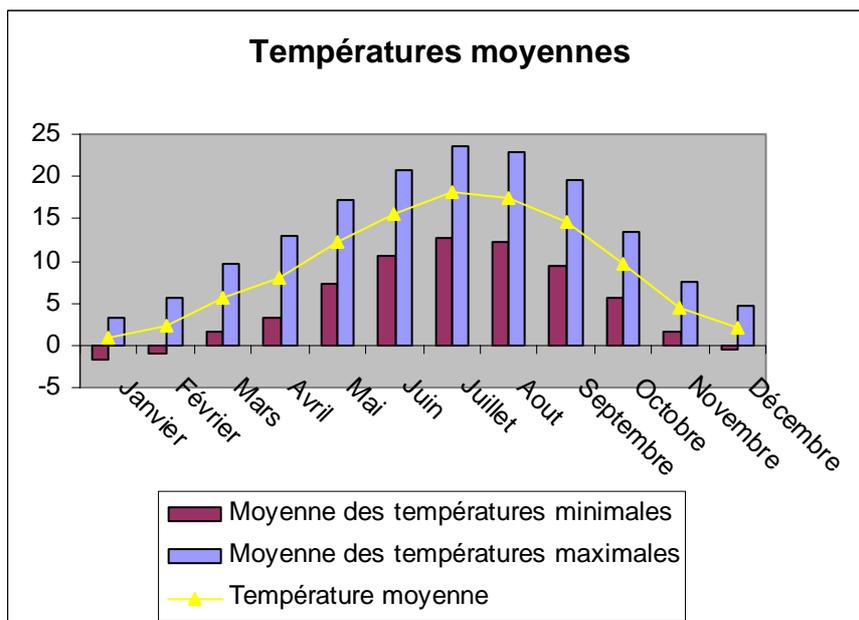
Les courbes de températures moyennes montrent un climat contrasté :

-une saison peu ensoleillée et froide de novembre à avril, avec un minimum en janvier (1,3°) et dont les températures moyennes mensuelles sont inférieures à 8 ou 9° et même -2° en décembre, janvier et février.

-une saison ensoleillée et chaude de mai à octobre où le maximum est atteint en juillet (225 jours d'insolation et une température moyenne de 17,9° à Nancy) ce qui correspond à une période de 6 mois où cette moyenne dépasse 10°.

La transition entre ces deux saisons est franche aussi bien au printemps qu'à l'automne.

A Nancy, la durée d'insolation annuelle est faible (1606 heures) et la température moyenne ne dépasse pas 9,5°.



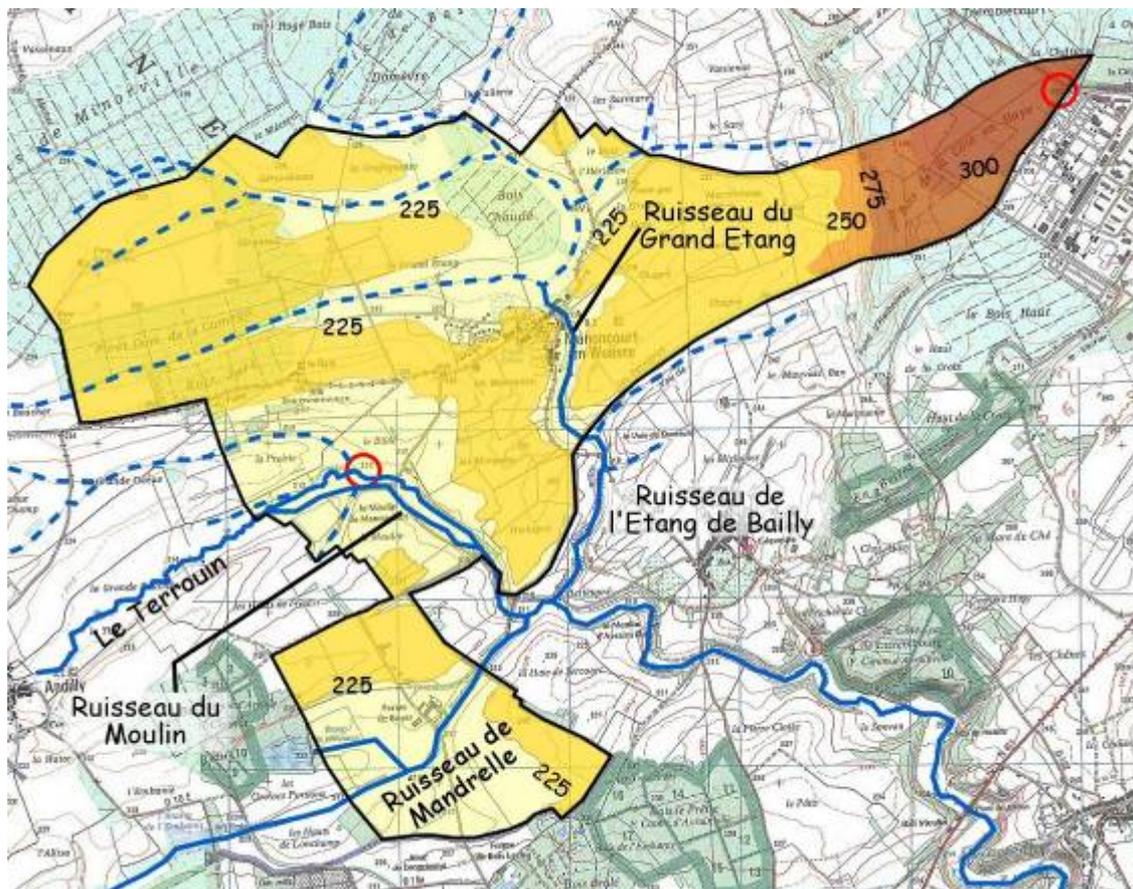
Graph 2 : Températures moyennes (Source Météo France)

La direction principale des vents a une orientation Sud-Ouest- Nord Est.

Malgré l'éloignement des côtes occidentales, l'influence maritime reste prépondérante et les vents dominants de Sud Ouest apportent des pluies souvent prolongées en toutes saisons.

Les vents de Nord-Est, annonciateurs de bon temps en été correspondent au temps froid et sec de l'hiver.

II. TOPOGRAPHIE



La commune de Manoncourt-en-Woëvre est située dans la plaine de la Woëvre, en limite avec le plateau de Haye.

C'est une plaine argileuse humide au relief très peu marquée, comprenant une multitude d'étangs et de ruisseaux, fortement boisée et peu peuplée.

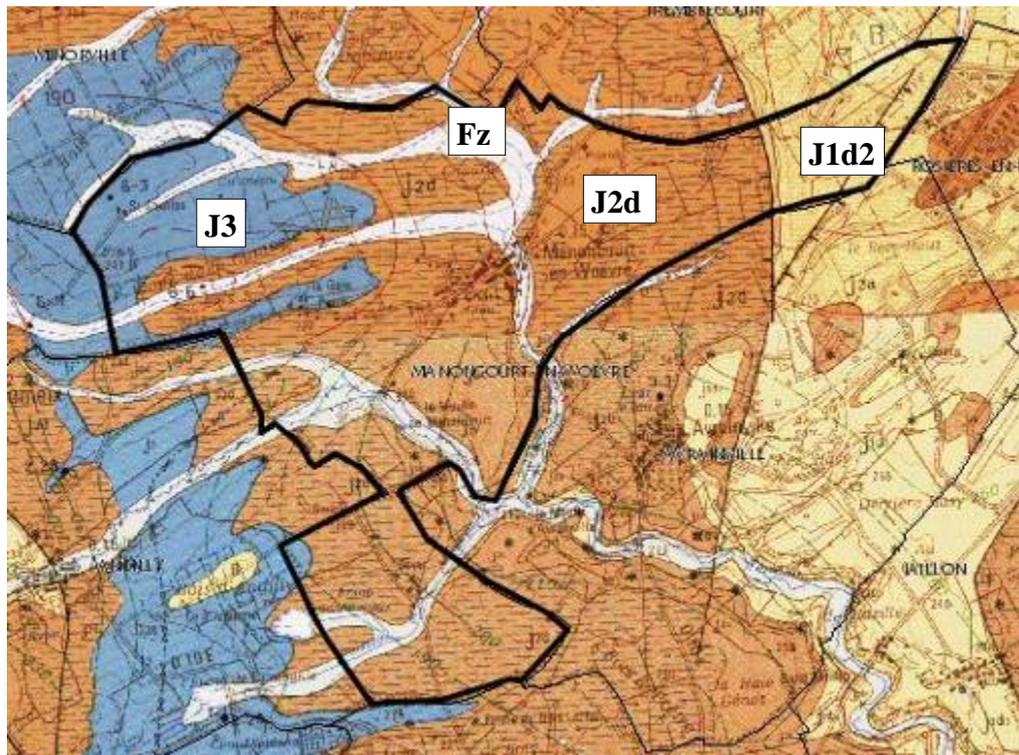
Le point culminant de la commune se situe à l'Est du territoire, à 300 mètres d'altitude, dans le Bois de la Cote en Haye, à l'Ouest du ban, à une altitude de 241 mètres est implantée une borne IGN. Le point le plus bas, 212 mètres, se situe au Sud du territoire, le long du Terrouin, non loin du Moulin.

LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique est très dense :

- Le Terrouin, affluent de la Moselle, parcourt une trentaine de kilomètres depuis ses sources au pied des Côtes de Toul. Sur le territoire de Manoncourt-en-Woëvre, il est jumelé avec le ruisseau du Moulin, au Sud-Ouest du village, au niveau du "Moulin de Manoncourt".
- Le ruisseau de Mandrelle, affluent du Terrouin, il est situé au Sud de la commune, à la ferme de Boyer,
- Le ruisseau du Grand Etang traverse le village, il est alimenté par de nombreux fossés et est rejoint par le Ruisseau de l'Etang Bailly qui se jettent dans ce dernier.

III. GÉOLOGIE



- **Alluvions récentes (Fz) :** Ces alluvions, constituées par des éléments cristallophylliens d'origine vosgienne dans les cours des fleuves, sont parfois argilo- sableuses, fréquemment sableuses. Les petits cours d'eau de la Woëvre ont des alluvions limoneuses et calcaires originaires des côtes. La tourbe existe irrégulièrement dans les alluvions anciennes à différents niveaux, et même dans les alluvions récentes.
- **Les argiles oxfordiennes (J4a_J3) :** Ces argiles, partie supérieure des argiles de la Woëvre gris-bleu, grasses, parfois marneuses, avec des bancs noduleux calcaires irréguliers à certains niveaux sont encore très mal connues stratigraphiquement et paléontologiquement.
- **Le bathonien** est représenté par, de haut en bas, l'ensemble _ Marnes à Rhynchonelles supérieures, Caillasse à rhynchonelles, Marnes à rhynchonelles inférieures_ et la caillasse à Anabacia

Marnes à rhynchonelles supérieures (J2d), Caillasse à rhynchonelles (J2c), Marnes à rhynchonelles inférieures (J2b) : les marnes à rhynchonelles inférieures qui se développent sur une dizaine de mètres d'épaisseur avec un faciès d'argilites calcaires à brachiopodes et lamellibranches, marquent l'apparition d'une sédimentation à dominante argileuse. Celle-ci, après 5 mètres d'alternance marnes-calcaires à brachiopodes de la caillasse à rhynchonelles va s'affirmer avec les marnes à rhynchonelles supérieures sur 20 mètres de puissance.

Caillasse à Anabacia (J2a) : C'est un calcaire oolithique terreux et rocailleux, parfois à oolithes ferrugineuses, taché d'ocre, gris à jaune, très coquiller avec marne oolithique et feuilletée en passées irrégulières ; le faciès est grossier. La couche ne semble pas dépasser 6 mètres, peut-être 8 en certains points.

- **Bajocien supérieur Oolithe miliaire supérieure (J1d2) :** il comprend de haut en bas :
L'Oolithe miliaire supérieure qui marque l'apparition d'une série bajocienne essentiellement calcaire. L'horizon n'excède pas 18 mètres de puissance. C'est un calcaire oolithique assez compact blanc pur, à débris coquilliers, affecté de

stratifications obliques. L'ensemble est assez peu fossilifère mais est bien daté comme Bajocien supérieur. Il y a un passage progressif par le faciès aux couches inférieures plus marneuses.

L'oolithe à *Clypeus ploti*. Cet horizon n'excède pas 25 mètres de puissance totale. Il est formé de calcaires oolithiques, cristallins, gris, à passées terreuses, ou franchement oolithiques, grossiers, terreux, ocre ; des passées d'argile grasse feuilletée grise ou jaune sont fréquentes ; le tout est très fossilifère. Le contact de cet horizon et du suivant affecte des faciès variables, la surface d'érosion restant constante.

Terminé par une surface d'érosion taraudée formant un excellent repère, lui succède un niveau de calcaire oolithique blanc gélif miliaire et à débris coquilliers. Ce calcaire très pur est affecté de stratifications obliques entrecroisées. L'horizon n'excède pas 20 mètres de puissance.

IV. PÉDOLOGIE

Source : Esquisse pédologique de la Région Lorraine (Etablissement public régional de lorraine et la chambre d'agriculture de lorraine)

Géologie		Topographie	SOLS	Facteurs limitants
ETAGE	ROCHE			
Callovien-	Argile et Marne argileuse	Faiblement vallonnée	Bruns calcaires Bruns calciques marmorisés Bruns superficiels hydromorphes Bruns lessivés hydromorphes	Excès d'eau
Bathonien-Bajocien	Marne et calcaire marneux	Vallonnée	Bruns calcaires Bruns calciques marmorisés Bruns lessivés hydromorphes	Excès d'eau
Alluvions récentes	Argile	Vallée	Hydromorphes à pseudo gley de surface argileux	Inondation–excès d'eau

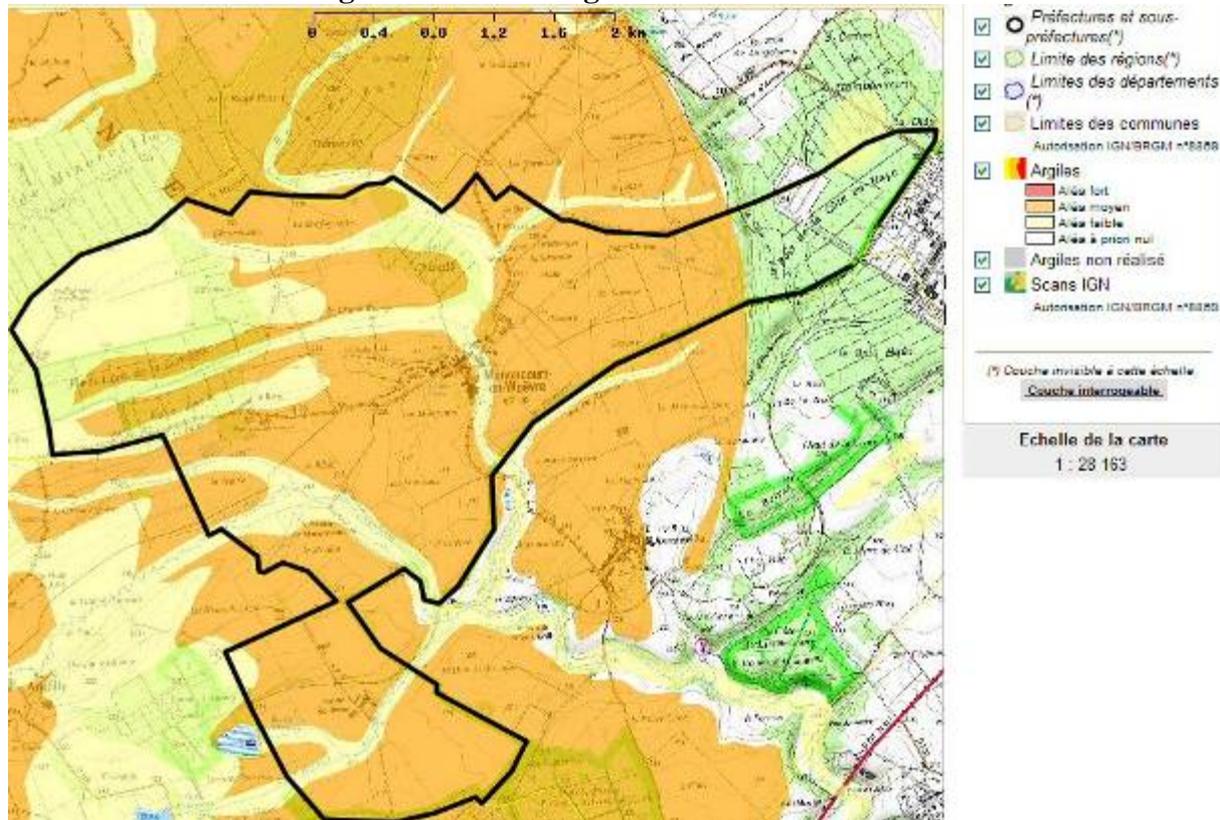
Le sous-sol est composé de marnes et argiles, ce qui explique le caractère humide du sol.

V. RISQUES NATURELS

Source : *Annuaire-mairie.fr (site Internet)*

Infoterre (site Internet)

➤ **Retrait et gonflement des argiles**



Carte des aléas retrait-gonflement des argiles

Afin de tenter de diminuer à l'avenir le nombre de sinistres causés par le phénomène de retrait-gonflement des argiles, il a été délimité les secteurs a priori sensibles, pour y diffuser certaines règles de prévention à respecter.

Une partie du village est concernée par l'aléa faible à moyen du retrait gonflement des argiles.

➤ **Arrêtés de catastrophes naturelles :**

La commune a fait l'objet d'arrêtés ministériels concernant les catastrophes naturelles :

- du 1 Juillet 2003 au 30 Septembre 2003 : Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- du 25 Décembre 1999 au 29 Décembre 1999 : Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
- du 8 Décembre 1982 au 31 Décembre 1982 : Inondations et coulées de boue.

➤ **Transport de marchandises dangereuses**

La commune est exposée à des risques.

LE MILIEU NATUREL

Source : forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture.

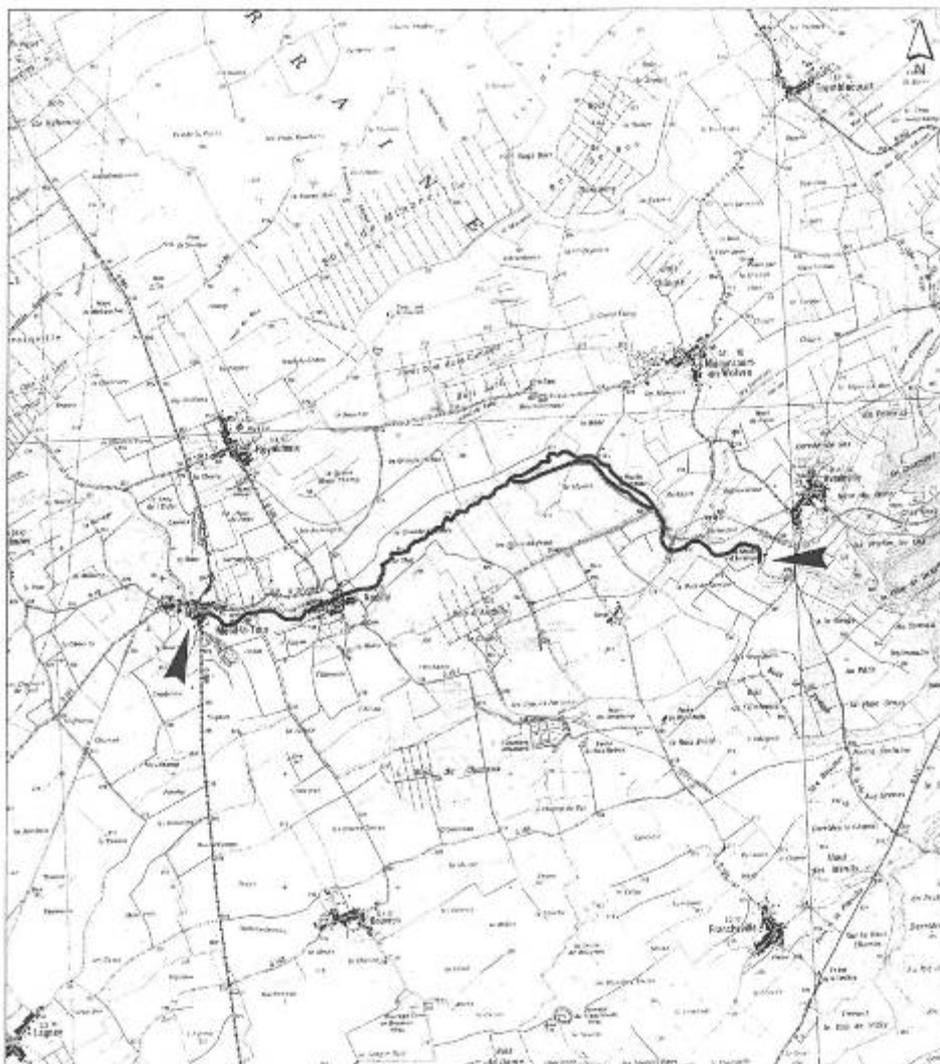
Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle – site Internet

Parc Naturel Régional de Lorraine

I. ESPACES NATURELS BÉNÉFICIANT D'UN RÉGIME DE PROTECTION

➤ Espace Naturel Sensible : Terrouin, de Ménil à Avrainville

Entre les villages de la plaine du Toulois, le Terrouin, affluent de rive gauche de la Moselle, s'écoule paisiblement au milieu de pâtures plus ou moins inondables. Les villages traditionnels, les vieux arbres et le paysage vallonné apportent un attrait particulier à ce site, inclus dans le Parc Naturel Régional de Lorraine.



UN COURS D'EAU LENT

La rivière a une largeur de 2 à 3 mètres et des berges assez plates. Elle s'écoule lentement sur un fond d'argiles et de vases au milieu de pâtures. Par endroits, des saulaies, des roselières et des friches herbues se développent sur ses rives. D'anciens moulins contrôlaient anciennement cette partie du cours du Terrouin. Plusieurs barrages sont encore visibles.

Une végétation aquatique abondante s'y développe. Elle participe au colmatage des fonds de cette rivière lente mais joue également un rôle essentiel d'autoépuration.

Un programme global de restauration a été effectué sur le Terrouin. Il a permis la remise en valeur de l'intérêt biologique de ce cours d'eau. Il pourrait être complété par une revégétalisation des berges et un entretien des vieux saules, propices aux chauves-souris et aux oiseaux nichant dans les troncs creux. Ces actions seraient à étendre aux affluents.

Informations complémentaires :
Rivière de 2ème catégorie piscicole.

TERROUIN, de MENIL à AVRAINVILLE**TYPE DE MILIEU :**

Rivière sur marnes

STATUT REGLEMENTAIRE :

Non

LONGUEUR : 7 km**STATUT FONCIER :** Propriété privée**GESTIONNAIRE :** Privé**INVENTAIRE :**

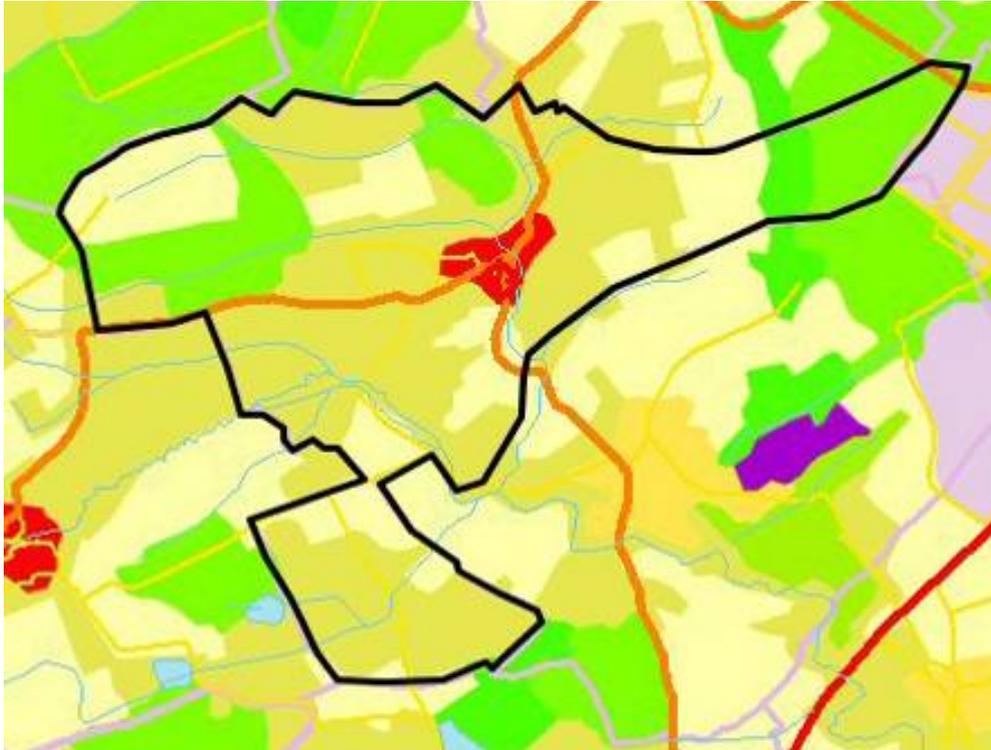
E.N.S. n°54R32.3 et 54R32.4

Intérêt Départemental**Richesse de la faune**

La végétation est diversifiée et caractéristique des rivières sur marnes. On remarque les feuilles pointues de la sagittaire et celles en coeur du Nénuphar jaune. La Grande Berle et l'Oenanthe fistuleuse apprécient les zones humides des bords de la rivière. Cette végétation abrite de nombreux insectes et des batraciens. Tanche, carpe, brème et brochet sont présents. Le Martin-pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux et la Poule d'eau nichent en berge. Des chauves-souris gîtent à proximité chassent au-dessus de la rivière.

II. LES OCCUPATIONS DU SOL

La commune de Manoncourt-en-Woëvre est située dans la région naturelle de la Woëvre, plaine argileuse humide au relief très peu marqué, comprenant une multitude d'étangs et de ruisseaux, fortement boisée et peu peuplée. Il s'agit d'un secteur essentiellement rural.



- 112 Tissu urbain discontinu**
 Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.
- 211 Terres arables hors périmètres d'irrigation**
 Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sardées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.
- 231 Prairies**
 Surfaces enherbées denses de composition floristique composées principalement de graminacées, non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).
- 311 Forêts de feuillus**
 Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.
- 313 Forêts mélangées**
 Formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Carte de l'occupation des sols (source Base de données CORINE Land Cover)

II.1 LES ESPACES AGRICOLES

Source : recensement agricole 2000

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) sur la commune est de 761 ha en 2000 ce qui représente 72 % de la superficie communale.

La surface agricole utilisée par les exploitants agricoles ayant leur siège sur la commune ; et ceci quelle que soit la localisation des parcelles, représente 573 ha et cette surface est en diminution depuis 1988, liée à la baisse des surfaces fourragères, qui représentent 72 % de la surface agricole en 2000 contre 60 % en 1988.

Les surfaces fourragères sont principalement situées le long des ruisseaux dans les parties basses.



II.2 LES VERGERS

Il y a très peu de vergers sur le territoire de Manoncourt-en-Woëvre, l'essentiel des arbres fruitiers sont situés à l'arrière des habitations, dans les jardins.

Seul, un jeune verger est localisé au lieu-dit "Marchineau".



II.3 LES ALIGNEMENTS D'ARBRES

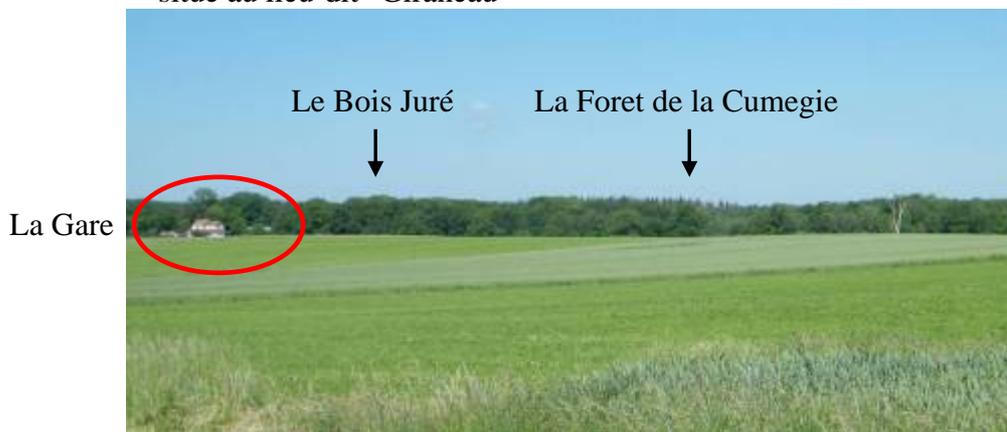
De beaux alignements d'arbres sont situés sur le territoire, notamment le long des routes départementales n°10 et 10a.



II.4 LES ZONES BOISÉES

On recense sur le territoire communal, quelques boisements notamment :

- à l'Est le Bois de la Côte en Haye,
- à l'Ouest, le Bois Juré, la forêt domaniale de la Cumege et une bande boisé situé au lieu-dit "Giraneau"



- au Nord du village le Bois Chaude, ainsi qu'un boisement de peupliers.



Ce sont des chênaies-charmaies ou aulnaies-saulaies dans les terres humides en mélange de futaies et taillis. Ils se situent en général sur les terrains les plus lourds, moins intéressants pour l'agriculture.

II.5 LA FAUNE

Les grands ongulés que sont le sanglier et le chevreuil sont très représentés sur les massifs boisés.

Les petits vertébrés habituels de Lorraine sont présents : renard, blaireau, autres petits mammifères (martre, hérisson, écureuil...), micro-mammifères (mulots, musaraignes...), oiseaux (buse, pics, geai...).

LE PAYSAGE

Source : forêts et paysages en Lorraine, cahiers de lecture.

Les parcs éoliens dans les paysages de Meurthe et Moselle – site Internet

Le paysage à Manoncourt-en-Woëvre présente une grande diversité végétale, avec des bosquets, haies, arbres isolés...

On y trouve également toute une mosaïque de milieux naturels humides de grande richesse (prairies humides, roselières...) et de nombreuses structures végétales (haies, arbres isolés...).

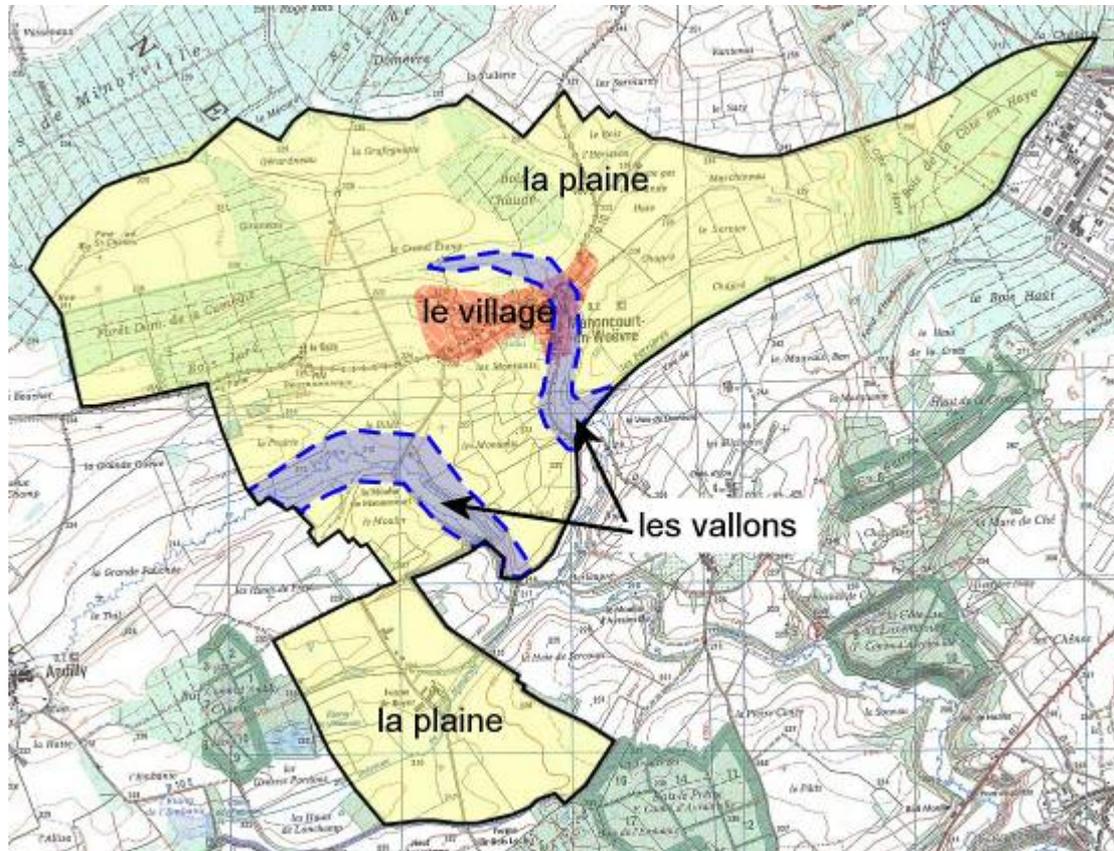
La présence de *petits vallons* dessine le paysage et les *boisements* au Nord, entre le Bois Chaude et la forêt de la Cumegie, clôturent les perspectives.

Seuls à l'Est du village, le long du chemin communal dit de Rosières-en-Haye et à l'Ouest le long du chemin rural dit de la Saucisse, les vues sont un peu plus dégagées et offrent des perspectives sur les villages voisins comme Tremblecourt ou Andilly.



Vue depuis la RD 10 en direction d'Andilly

Le territoire de Manoncourt-en-Woëvre est situé dans la région naturelle de la Woëvre, en limite avec le plateau de Haye. Il est situé sur une plaine argileuse humide au relief très peu marqué. Le relief du territoire est légèrement entaillé par deux petits vallons qui dessinent le paysage.



On dénombre 3 unités paysagères sur le territoire de Manoncourt-en-Woëvre : la plaine, les vallons, et le village avec sa ceinture végétale.

La plaine est occupée principalement par l'agriculture et par quelques bois de chênes et hêtres (taillis sous futaie en général), situés aux extrémités Est et ouest de la partie nord du territoire.



Les deux vallons, formés par le ruisseau du Grand Etang et le Terrouin, sont caractérisés par une ripisylve abondante, des bosquets, de petits boisements et des arbres isolés.



Le village s'est implanté le long du ruisseau du Grand Etang. Il présente une unité paysagère avec l'Eglise en élément central et la ceinture végétale des jardins et de la ripisylve qui forment un ensemble dense et compact.

Entrée de village depuis Andilly



Entrée de village depuis Tremblecourt



Entrée de village depuis Avrainville



Commune de Manoncourt-en-woëvre

Analyse paysagère

SOUS-PREFECTURE
DE TOUL
22 OCT. 2010
ARRIVEE

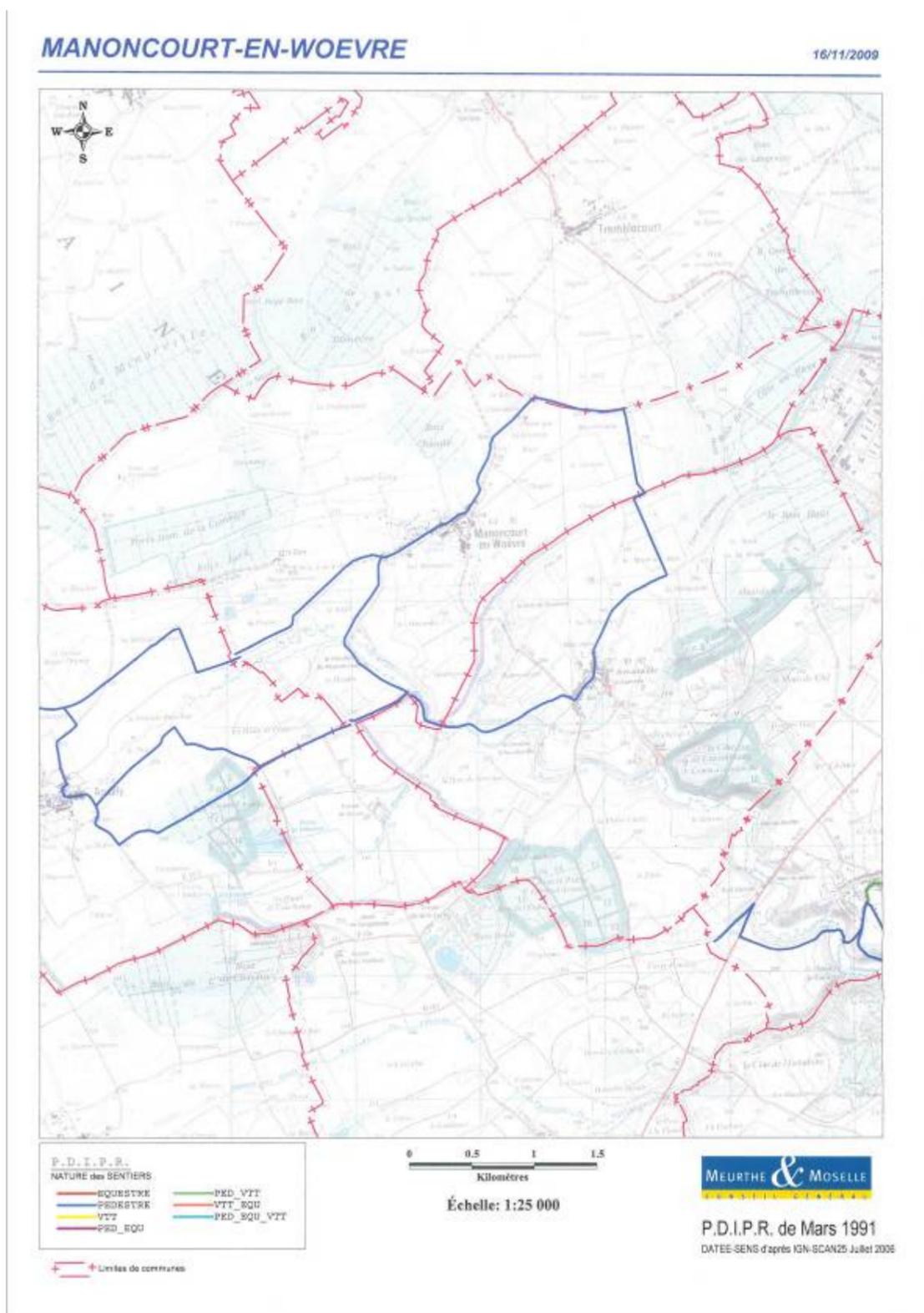
Porter à connaissance
Carte Communale



-  Cours d'eau dont la préservation dans son intégrité est indispensable (plantation, berges...). De plus, l'implantation originelle du bâti y est liée.
-  Noyau bâti ancien présentant de nombreuses qualités : la forme urbaine traditionnelle en tas, les aménagements des espaces publics, l'architecture...
-  Habitat pavillonnaire se développant depuis plusieurs dizaines d'années en s'éloignant de plus en plus du centre village. Les deux entités n'entretiennent aucun lien étroit et s'opposent dans leur paysage : le noyau ancien affiche un paysage rural et le second un paysage de ville.
-  Des espaces publics de qualité et mis en valeur. Ils constituent des références sur lesquelles s'appuyer pour le développement futur du village.
-  Patrimoine à conforter.
-  Certains jardins et vergers persistent, ils forment un espace protecteur de transition entre le bâti et les cultures et participent ainsi à la qualité du paysage. Leur préservation et/ou leur replantation est essentielle.
-  Ripisylve de qualité à protéger pour leur intérêt environnemental.
-  Arbres remarquables et alignements à préserver.
-  Point de vue intéressant sur le village.
-  Entrée de village agréable et structurée par la composante végétale (arbres d'alignement...).
-  Entrée de village à requalifier car les habitations ne se tournent pas vers la rue, les bâtiments agricoles sont beaucoup trop visibles et l'espace public est pauvre.
-  Limites pressenties de l'urbanisation au vu du développement conséquent déjà réalisé le long des axes de communication.
-  Bâtiments d'activités ou agricoles nécessitant une intégration paysagère.
-  Habitat isolé, qui rompt avec la logique d'urbanisation groupée du village.

Septembre 2010 - Auteur : Marie THIL
Sources : données PnrL
Données issues du protocole MEDAD - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
©IGN BD ORTHO® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008
©IGN BD CARTO® - RGE- Licence Etendue N° 9877/IGN /MEDAD 2008





Carte des sentiers de randonnées, tels qu'ils sont inscrits au plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

ORGANISATION DE L'AGGLOMÉRATION

I. LA ZONE URBANISÉE

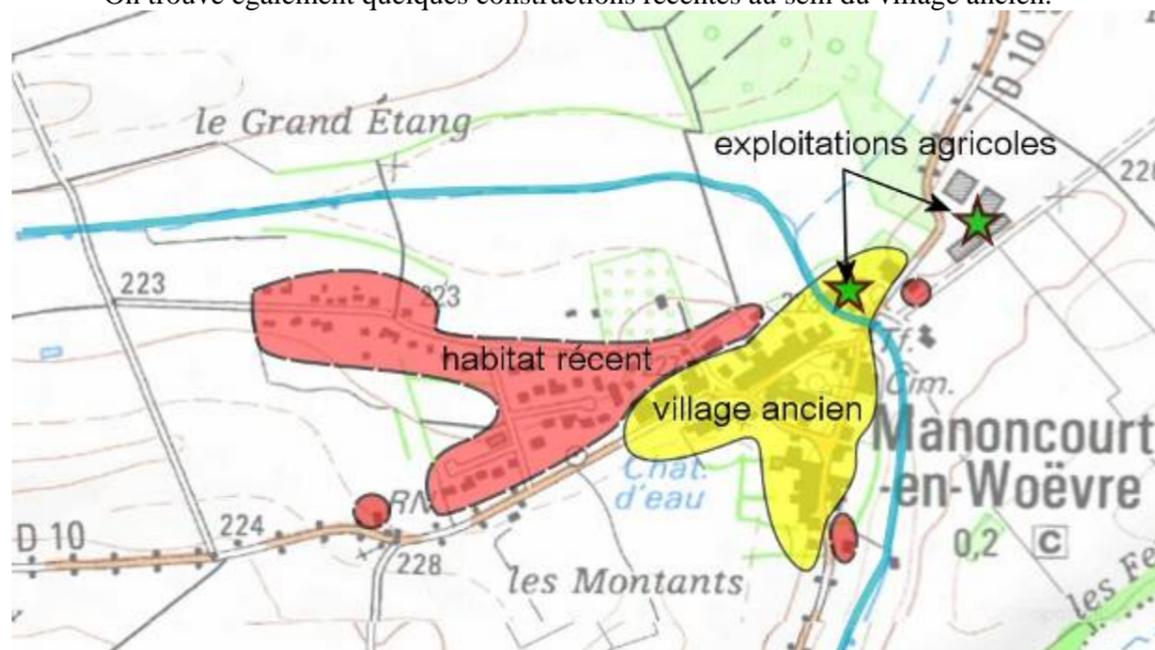
Le village ancien de Manoncourt-en-Woëvre est situé en rive droite du ruisseau du Grand Etang et reprend les caractéristiques lorraines du village tas où les constructions se sont implantées le long des trois rues principales formant un îlot central autour de l'église et la mairie.

On retrouve :

- la rue du Colombier, très aérée composée essentiellement des jardins potagers, prés ou vergers et quelques habitations
- la rue du petit Etang, (RD 10a vers Avrainville)
- la rue St Martin, (RD 10 en direction de Royaumeix et Andilly) au bout de laquelle s'ouvre une large place (place des marronniers) caractérisée par un large espace vert.
- et la place Saint Gérard située en rive gauche du ruisseau du Grand Etang très arboré

L'urbanisation récente s'est implantée principalement sous forme de lotissement à l'ouest du village ancien entre la rue du Closé et la RD 10 puis de part et d'autre de la rue du Pâquis qui est le prolongement de la rue du Closé.

On trouve également quelques constructions récentes au sein du village ancien.



Dans l'ensemble, la zone urbanisée de Manoncourt-en-Woëvre est assez aérée avec dans le centre la présence de nombreux potagers, d'espaces publics aménagés autour du ruisseau et les places St Gérard et des Marronniers.

Au sein de la zone d'extension récente un espace communal accueille la salle polyvalente, une aire de jeux pour enfants dans un secteur enherbé et aéré.



Place des Marronniers



Rue du Colombier

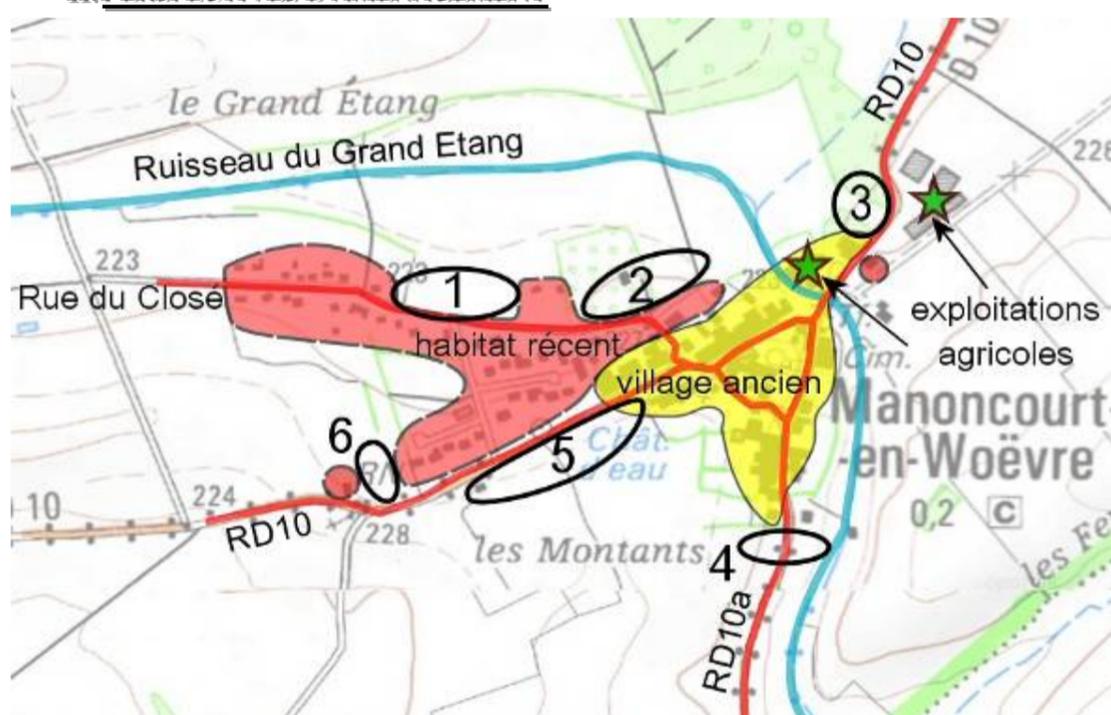


Rue du Petit Etang



Place St Gérard

II. PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT



1 et 2 - Au Nord du village



La rue du Closé est une longue rue de 500 mètres qui rejoint le centre ancien du village. Cette rue est asymétrique, en effet elle est urbanisée que d'un seul côté sauf à l'extrémité de la rue où une dizaine de constructions sont implantées des deux côtés de la voie et au milieu de la rue avec trois autres maisons formant ainsi deux dents creuses.

Ces secteurs sont situés entre une zone d'habitat récent et une zone humide engendrée par le ruisseau du Grand Étang.



3 - Route de Tremblecourt.

Deux exploitations agricoles y sont implantées et ne permettent pas le développement de l'urbanisation de ce secteur.

4 - Au sud du village, route d'Avrainville



Ce secteur se situe en entrée de village, il est mis en valeur par une composante végétale importante notamment un alignement d'arbres de chaque côté de la RD10.

A droite les premières constructions sont cachées par la végétation et à gauche, une construction attire le regard, celle-ci marque l'entrée du village.

5 - Au Sud du village, entre centre ancien et habitat récent



Ce secteur est traversé par la RD 10,

6 - Au Sud-est du village, route d'Andilly

Une construction est située à l'écart du village, elle est implantée du même côté que le lotissement, mais son accès se fait directement sur la route départementale contrairement aux maisons du lotissement.

L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE

I. L'HABITAT LORRAIN

D'après l'ARIM et « les villages lorrains » de C.Gérard et J.Peltre.

I.1 LES TYPES DE MAISONS

Le plan des maisons lorraines se divise en travées disposées au sol perpendiculairement à l'axe du faîtage, délimitées par des murs de refend qui ne s'élèvent pas au-dessus des plafonds du logis et de l'étable, sauf si on a des chambres à l'étage. La travée moyenne à trois ou quatre mètres de largeur.

La hiérarchie sociale impose à chaque membre de la communauté d'identifier son statut socio-économique à une maison. C'est la raison pour laquelle on trouve différents types de fermes dans un même village, mais dans toute habitation, on constate souvent une tripartition des espaces : logement-écurie-grange (maison à trois travées).

- **La maison à trois travées**

La 1^{ère} travée : le logement

La première travée, le long du mur pignon, constitue le logement, en deux ou trois pièces l'une derrière l'autre. Un couloir peut mener à la seconde ou bien traverser tout le bâtiment : étonnant boyau presque noir que ce corridor de quinze à vingt mètres de long, quand on le considère depuis la porte de la rue. On ne l'utilise d'ailleurs pas toujours ou bien il n'existe pas : alors les gens utilisent la porte cochère de la grange contiguë et, de là, passent directement dans la cuisine puis dans les pièces : ce dispositif très archaïque est très fréquent dans toute la Lorraine du Sud. La cuisine, dans les maisons les plus anciennes occupe le centre du logement, entre la belle chambre ou « poêle » à l'avant et la chambre de derrière.

La deuxième travée : la grange

La grange est le vrai centre de l'exploitation, le « carrefour » de la maison et elle occupe donc généralement la travée centrale s'il y en a trois. Le sol de la grange est en terre battue mais l'entrée peut être pavée ou dallée sur quelques mètres pour le battage au fléau. La plaine sous-vosgienne a une véritable avant-grange entre deux porches cintrés de même taille, le premier toujours ouvert, le second clos sur l'intérieur.

La troisième travée : l'écurie-étable

L'écurie-étable est aussi longue que le logement, plus basse encore et plus obscure ; on y accède par la grange ou par une porte directe, étroite, en façade, d'où sortent à la file les vaches partant du pré.

- **La maison à deux travées**

La maison à deux travées ne peut offrir autant de possibilités de variantes : grange et logis se partagent la façade, l'étable est derrière, soit au fond de la grange, soit en retour, derrière la seconde pièce. L'étage est occupé au rangement de la paille et du fourrage. Les villageois les plus humbles se partageaient souvent la maison à deux familles, une sur la rue, l'autre sur la cour ou des pièces à l'étage, mais avec la cuisine en commun.

- **La maison à une travée**

La maison à une seule travée existait pour les manouvriers : un logement de deux pièces, longé par un étroit corridor commun aux bêtes et aux gens car il menait à une minuscule étable à l'arrière ou à un cellier. On hissait foin et paille par une gerbière au grenier, depuis l'usoir. La chambre à four se trouvait à part dans le jardin.

I.2 L'ARCHITECTURE

- **Les façades**

La façade d'une maison lorraine se « lit » par ses dimensions et ses ouvertures et permet, grâce à ces signes répétitifs bien modestes, de comprendre le plan interne d'un bâtiment pourtant caché sur ces trois autres faces. Pour une maison sans étage habité, cette façade mesure de dix à quinze mètres au sol et un peu moins de cinq mètres de hauteur moyenne ; avec un étage, on atteint six mètres de haut, tout au plus. « Sauf recherches particulières dans l'appareillage et les matériaux, chaque façade prise individuellement, paraît d'une simplicité un peu naïve, tirant son intérêt spatial d'une composition essentiellement basse et d'un dimensionnement à l'échelle humaine. D'un effet limité, la ferme lorraine prend toute sa valeur ; incorporée entre quelques éléments semblables. Cette succession de façades offre, en effet, à partir d'une structure identique, une variété dans la disposition, la taille, le rythme et la forme des percements, très riche sur le plan spatial » (G. Rongeot, 1975).

- **Les ouvertures**

Les portes

La valeur architecturale de ces ouvertures n'est sensible que dès qu'on tente de les modifier. La porte charretière représente la fonction agricole de la maison et elle est sa noblesse par ses dimensions comme par ses matériaux. On la croit presque toujours cintrée alors que c'est un rectangle dans plus de 50 % des cas : en effet, le cintre, « forme noble et conquérante » de la reconstruction du XVIII^{ème} siècle et encore du XIX^{ème}, recule depuis cinquante ans devant la poutre de fer et le linteau de béton qui, dissimulés sous un crépi, peuvent faire croire à une disposition originelle.

Les vraies portes rectangulaires avaient des linteaux de bois, une poutre droite ou légèrement cintrée, car on recherchait des troncs courbés d'effet décoratif. Certaines ont en leur centre un médaillon sculpté avec une croix, un cœur, des initiales, une date. Elles peuvent reposer sur des pieds-droits (support latéral du linteau) de pierres ou des piliers de bois : c'est alors tout un cadre, parfois renforcé aux angles par des jambes de force même dans des maisons à murs de moellons. Les linteaux droits de pierre sont du XIX^{ème} siècle.

- On découvre sur les portes d'habitation des frontons ouvragés, portant des inscriptions ou bas reliefs. On remarque également la présence de niches évidées où étaient placées des statues en ronde bosse (œuvre totalement représentée en 3 dimensions) représentant des saints protecteurs au-dessus du linteau surmontant la porte d'entrée.

Les fenêtres

Quant aux fenêtres, la diversité de cette modénature (effet obtenu par le choix des profils et des proportions des moulures ornant les fenêtres) surprend aussi : le modèle courant est une ouverture de 1,50 mètres sur 0,80 mètres à cadre de pierre (il subsiste encore quelques cadres de bois dans les vallées vosgiennes), avec des linteaux recreusés à la base pour accueillir un peu plus de lumière dans la maison, des volets de bois à lamelles mobiles si pratiques pour régler l'éclairage quand ils sont clos. Les fortes maisons du XIX^{ème} siècle ont

des fenêtres de 2 mètres sur 1,20 mètres. Les croisées comportent six carreaux de taille équivalente.

Les autres ouvertures

A ces ouvertures très fonctionnelles que sont les portes et les fenêtres, s'ajoutent aux différents étages des oeils-de-bœuf, ronds, ovales, pour éclairer le coin de l'évier dans la cuisine sur la rue, ou la grange, des niches pour des statues de saints (derrière une vitre ou non). Les tailleurs de pierre ont mis toute leur imagination dans le décor de la dalle qui ferme les ouvertures les plus petites, souvent au-dessus du cintre de la grange : elle est évidée en rosace, en cœur, en losange, en étoile ou en svastika courbé.

- **Les toits**

Les toits lorrains constituent un caractère majeur de nos villages : longue carapace surbaissée enveloppant une file de maisons, uniforme vers la rue mais découpée en prolongements très irréguliers sur les jardins. Toutes les maisons villageoises ont donc souvent le même dénominateur commun qui est un long toit à deux pans, à faible pente, presque invisible de la rue très rarement débordant en auvent. Lorsque les maisons possèdent des annexes, la toiture du corps principal se prolonge sur ces dernières. Le mode de couverture est adapté aux pentes douces des toitures.

Quant au XX^{ème} siècle, on abandonna la construction en profondeur, on a maintenu cette faible pente puisqu'on gardait les tuiles creuses. Le toit ne peut être qu'à deux pans, sur la rue et sur l'arrière, pour les maisons jointives des deux cotés mais il l'est généralement aussi pour les jointives d'un seul côté. Pour celles qui sont en bout d'alignement, on voit fréquemment apparaître une « patte d'oie », une « allemande », c'est à dire un pan coupé triangulaire au sommet du mur pignon : on n'a pu établir un rapport évident entre cette patte d'oie et une orientation du pignon au vent dominant, celui de la pluie. C'est surtout un détail architectural, une toiture plus complexe pour de grandes maisons. Le toit lorrain déborde à peine sur la rue.

- **Conclusion**

Ces maisons d'une parfaite cohésion ont un défaut évident, celui que leurs reprochent peut-être le plus vivement leurs actuels occupants : le faible éclairage. Chacune est un monde de pièces borgnes ou aveugles, de couloirs obscurs, de cagibis, de recoins dans les granges. Cela résulte évidemment de la jointivité de ces maisons sur les deux côtés, quand le village a une structure compacte.

I.3 L'ARCHITECTURE À MANONCOURT-EN-WOËVRE

A Manoncourt-en-Woëvre, les habitations présentent les caractéristiques de l'habitat lorrain : plus profondes que larges, précédées par un usoir. Elles sont construites de façon jointive, alignées en retrait de la rue. Les portes charretières sont rectangulaires, arrondies ou en cintre.

Aujourd'hui, plusieurs constructions ont conservé leurs caractéristiques d'origine telles que rythme et dimensions des ouvertures, portes charretières, encadrements, oeils de bœuf, volets persiennes, menuiseries bois. Le toit des habitations est symétrique avec une pente moyenne de 30° et les tuiles qui le composent ont une dominante de teinte rouge orangée.

Les usoirs sont de taille importante à Manoncourt-en-Woëvre ce qui confère un caractère aéré aux rues, accentué par la linéarité des façades.





L'architecture des constructions récentes est plutôt homogène, notamment en termes de volumes, de coloris, d'architecture.

L'habitat récent est constitué essentiellement de maisons individuelles isolées, construites au coup par coup. Elles n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département, du pavillon avec sous sol semi-enterré, à la maison de plain pied.

Certaines de ces constructions rappellent certaines caractéristiques du bâti lorrain telles que le faîtage parallèle à la voie, la toiture à deux pans, la coloration des tuiles rouge orangée, la coloration de la façade... sauf en terme d'implantation où elles se trouvent généralement en milieu de parcelle.



D'autres constructions par leur hauteur, leur volume, le choix des matériaux de toiture, la présence de saillies en toiture ... dénotent des caractéristiques de l'architecture lorraine.



II. LE PATRIMOINE

Source communale

La terre imperméable du territoire étant difficile à cultiver, Manoncourt-en-Woëvre était une commune d'élevage agricole, d'où l'existence de nombreuses auges et de pompes qui servaient à abreuver les animaux matin et soir. Les forages ont été réalisés par les soldats français durant la guerre de 14-18 et servaient de douches. Même si chaque maison possédait son propre puits, les pompes publiques fabriquées à Liverdun par les établissements Noël ont largement servi la population jusqu'à l'arrivée de l'eau courante en 1956.

- le puits St Gérard
- le puits Cordier
- Le puits Agnus
- Le puits du Marronnier
- Le puits de l'école
- Le puits de l'entrée de village





Un chêne plusieurs fois centenaire est situé à l'entrée du village



Deux calvaires sont présents sur le territoire



LES RÉSEAUX

I. L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'adduction en eau potable est gérée par la commune.

Le réseau est alimenté par un forage situé au pied du château d'eau.

La réserve d'eau sur la commune est compatible avec l'augmentation du nombre de la population.

II. L'ASSAINISSEMENT

Le village est en assainissement individuel sauf le lotissement qui est raccordé à un système groupé (décanteur-digesteur).

La commune n'a pas de zonage d'assainissement, le programme d'assainissement de la Communauté de communes du Toulais prévoit des travaux de mise aux normes vers 2019.

Toute nouvelle construction devra prévoir un assainissement autonome.

III. LA DÉFENSE INCENDIE

La défense contre l'incendie de la commune de Manoncourt-en-Woëvre repose sur 14 points d'eau (12 contrôlés en 2009 et 2 en 2008), composée de :

- 10 poteaux d'incendie (PI) conformes aux exigences réglementaires.
- 1 hydrant non-conforme.
- 3 réserves artificielles.

Le service départemental d'incendie et de secours attire l'attention sur la nécessité de compléter la défense extérieure contre l'incendie dans les secteurs suivants :

- les fermes David, Boyer et Hippert ainsi que BCT démolition direction Francheville,
- ferme Né Saint-Charles,
- écart de la Gare,
- extrémité ouest chemin des Pâquis,
- ferme Vosgien.

IV. GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Source : *cctoulois.fr*

La Communauté de Communes du Toulais (CCT) exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis 1996.

La collecte des ordures ménagères est assurée sur la commune de Manoncourt-en-Woëvre une fois par semaine. Les déchets sont déchargés sur le site de LORVAL Toul puis acheminés au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (C.S.D.U) de Lesmesnils, près de Pont-à-Mousson.

La collecte sélective des emballages ménagers est mise en place par le biais des bornes de tri présentes sur le territoire (métal, papier-carton, bouteilles plastiques et verre).

Depuis Avril 2002, une déchetterie est à la disposition des habitants de la CCT.

Les plateformes d'accueil des déchets verts sont des sites créés sur certaines communes où les particuliers peuvent déposer librement ou aux heures d'ouvertures, des déchets organiques dits « déchets verts ». Ces plateformes expérimentales s'inscrivent dans la recherche de solutions de désengorgement pour la déchèterie de Toul et de solutions locales de collecte et de traitement des déchets verts. Les déchets verts représentent une part importante des déchets classiques (environ 30% du poids de la poubelle ménagère). Le tri à la source permet donc de réduire notablement les déchets présentés à la collecte des ordures.

BESOINS IDENTIFIÉS PAR LE DIAGNOSTIC

I.1 PERSPECTIVE ÉCONOMIQUES

Compte tenu de la proximité de TOUL, de l'adhésion de MANONCOURT-EN-WOËVRE à la Communauté de Communes du Toulais et de sa situation géographique, il ne semble pas nécessaire de dégager des terrains destinés à accueillir des activités.

I.2 AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le village possède un patrimoine bâti encore intéressant, issu de l'architecture lorraine traditionnelle.



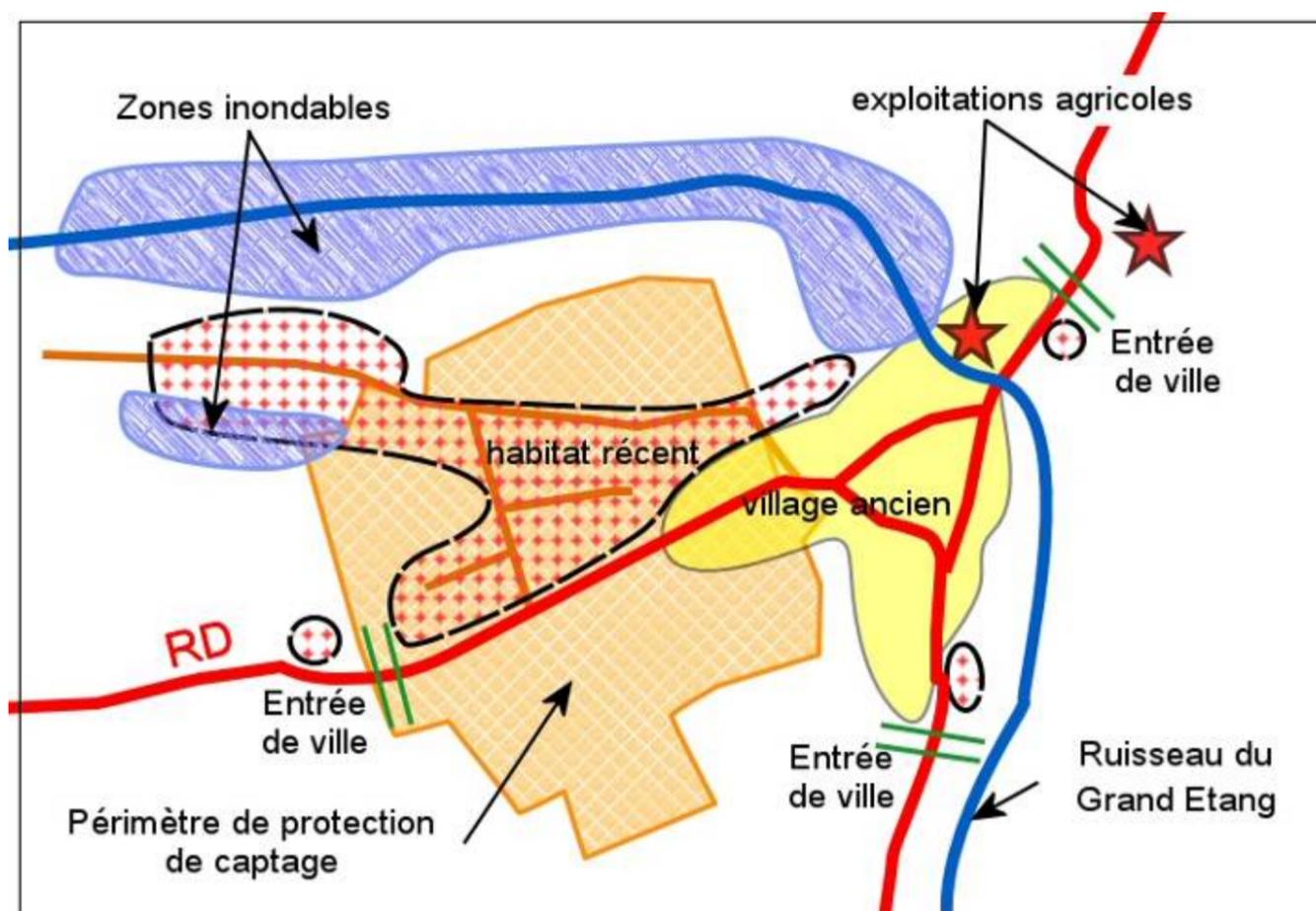
I.3 ENVIRONNEMENT

Le relief du territoire de Manoncourt-en-Woëvre offre plusieurs vues remarquables soit sur le village soit sur la campagne environnante.

La diversité du milieu naturel avec une alternance de bosquets, champs, prés, ruisseau, ripisylve enrichit le paysage. Les espaces boisés remplissent des fonctions indispensables de lutte contre l'érosion, le ruissellement et participent au façonnement du paysage.

Le projet se doit de prendre en compte cette richesse paysagère.

I.4 CARTE DES ENJEUX



**Troisième partie : Objectifs et
justification des choix
d'aménagement**

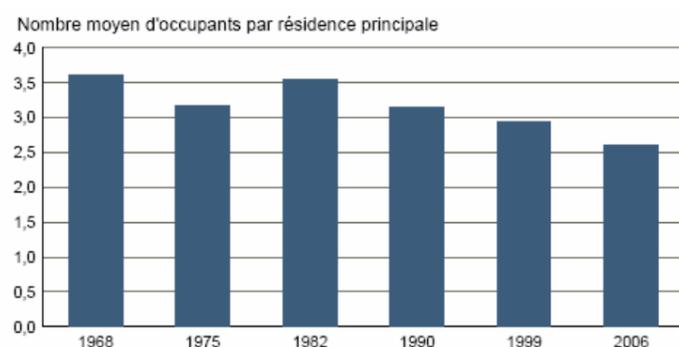
OBJECTIFS, CHOIX ET JUSTIFICATION DU PERIMÈTRE CONSTRUCTIBLE

I. DOCUMENT D'URBANISME

La commune ne disposait d'aucun document d'urbanisme. Les projets devaient être compatibles avec le règlement National d'Urbanisme.

II. PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUE

Manoncourt-en-Woëvre se situe à 30 minutes des portes de Nancy et à plus de 10 minutes d'une gare. Elle bénéficie aussi de la proximité de l'agglomération de Toul. Sa localisation est donc assez favorable sans être optimale, et peut justifier un développement de l'habitat plus important que pour les communes isolées.



On observe un **deserrement des ménages**, le nombre moyen d'occupants par résidences principales est en baisse. Cela peut s'expliquer par le départ des enfants du foyer familial, vers les pôles attractifs d'emplois comme Nancy et que les personnes âgées restent plus longtemps chez elles grâce aux aides à domiciles.

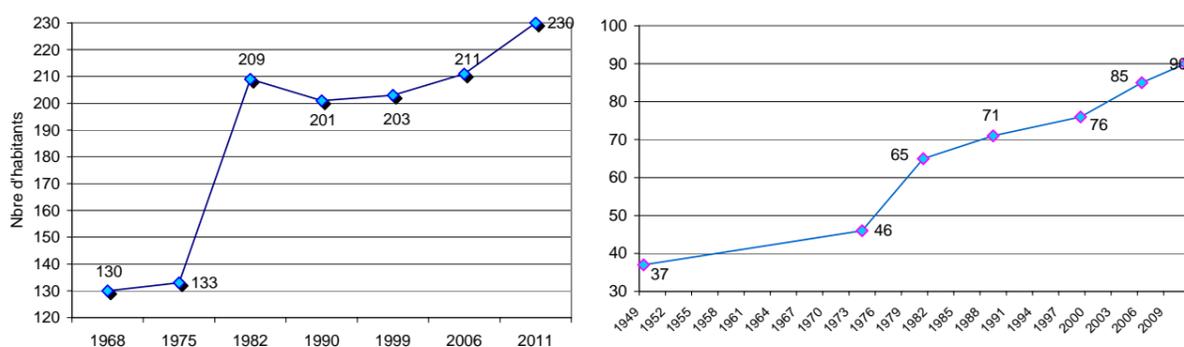
A ce jour, la commune comptabilise environ **35 enfants de 0 à 15 ans qui partiront** de leur foyer dans les années à venir. Ce phénomène est déjà largement subi par Manoncourt-en-Woëvre depuis plus d'une vingtaine d'années car durant cette période, la population n'a pas augmenté pour un nombre de constructions nouvelles s'élevant à 20 habitations.

1982 – environ 210 habitants

1982 – environ 65 logements

2010 – environ 210 habitants

2006 – environ 85 logements



	Entre 1982 et 2006
Evolution du nombre de constructions (%)	31%
Evolution du nombre d'habitants (%)	1%

On constate, qu'entre 1982 et 2006, le nombre de **constructions** est en constante **évolution** et que le nombre **d'habitants**, pour la même période, **stagne**.

De plus, entre 1999 et 2006 le taux de vacance des logements est en baisse, il passe de 6 à 2 logements. En 2010, ce même taux est quasi nul.

Ce constat est une conséquence des phénomènes de **vieillessement de la population**, et du départ des enfants de leurs foyers familiaux vers les grandes agglomérations.

Le constat exposé ci-dessus a conduit la municipalité à prescrire l'élaboration d'une carte communale tout en ayant pour objectif premier d'anticiper le phénomène naturel constaté jusqu'ici de vieillissement de la population et donc à programmer l'avenir de la commune en structurant les zones d'accueil de nouvelles habitations.

Il s'agit de compenser la perte programmée de jeunes habitants, qui ne serait pas compensée par des naissances.

Autres objectifs : La Municipalité souhaite **favoriser** l'urbanisation des **secteurs** qui présentent **une aisance en matière de maîtrise foncière ainsi que de soutenir la demande locale des personnes originaires de Manoncourt-en-Woëvre** qui n'avaient pas la **possibilité** de trouver de parcelles à bâtir.

III. PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE LOGEMENTS

La commune sait que la carte communale est en cours et reste favorable à la réalisation de logements sociaux et n'exclue pas la possibilité d'étudier un projet.

Afin de permettre la mise en œuvre du projet communal en matière démographique, la municipalité a réalisé le projet de zonage de la carte communale.

Celui-ci offre un potentiel estimé par la municipalité de 20 habitations dans les extensions du village, et 10 dans le périmètre actuellement urbanisé. Force est de constater que ces derniers sont bloqués depuis de très nombreuses années puisqu'il s'agit pour l'essentiel de jardins utilisés, attenants à des habitations ainsi que des terrains particuliers non mis à la vente.

Sur l'ensemble de ces 30 terrains, la municipalité estime que seule une quinzaine pourrait être bâtis dans les dix années à venir, répartis dans toutes les zones ouvertes à l'urbanisation.

IV. CONCERTATION

La présente Carte Communale est établie dans une démarche de concertation avec les propriétaires et habitants de Manoncourt-en-Woëvre.

La Municipalité a organisé une réunion publique de présentation de la démarche d'élaboration de la Carte Communale en y présentant son contenu ainsi que le contexte réglementaire.

Chaque propriétaire qui le souhaitait, a été invité à présenter ses projets ou à exposer ses souhaits quant à l'avenir de ses biens et du village (entretiens individuels et/ou courriers).

V. JUSTIFICATION DU PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE

Secteur 1. L'urbanisation de ce secteur, permettrait de créer un front bâti le long de la rue du Closé afin de combler les dents creuses. Une attention particulière doit être portée à proximité de la parcelle n° 52, accueillant un décanteur digesteur.

Secteur 2. Ce secteur est le plus proche du centre bourg, il fait face à des constructions existantes, dont l'accès se fait depuis le chemin de Chaude. Il assure le lien entre le centre bourg et la rue des Paquis. Soutenu par la Municipalité, ce secteur correspond à un projet d'habitants originaires de Manoncourt-en-Woëvre, qui souhaitent s'y installer.

Secteur 3. L'extension de l'urbanisation dans le prolongement du chemin de Chaude n'est pas souhaitable car le ruisseau du Grand Etang engendre une zone inondable.

Secteur 4. L'extension de l'urbanisation de long de la RD 10 en direction de Tremblecourt est actuellement impossible, en effet ce secteur est occupé par des exploitations agricoles.

Secteur 5. Un projet de construction d'un jeune dont les origines sont de Manoncourt-en-Woëvre est en attente dans ce secteur viabilisé. Il présente l'intérêt de réduire l'espace entre une maison existante isolée et la rue du petit étang, située de l'autre côté du ruisseau sans porter atteinte à ce talweg. De plus, ce secteur n'est pas concerné par un risque d'inondabilité, il est situé en dehors du périmètre de zone inondable.

Secteur 6 : Ce secteur s'inscrit dans la continuité des habitations et de la voirie du côté Sud de la place des Marronniers. Ce secteur déjà viabilisé, possède une sortie donnant sur la place des marronniers, il permettrait de créer un front bâti en continuité de cette même place.

Secteur 7. Afin d'éviter un étalement urbain trop important et pour conserver la perspective sur le Saint Michel, l'urbanisation de ce secteur sera proscrite.

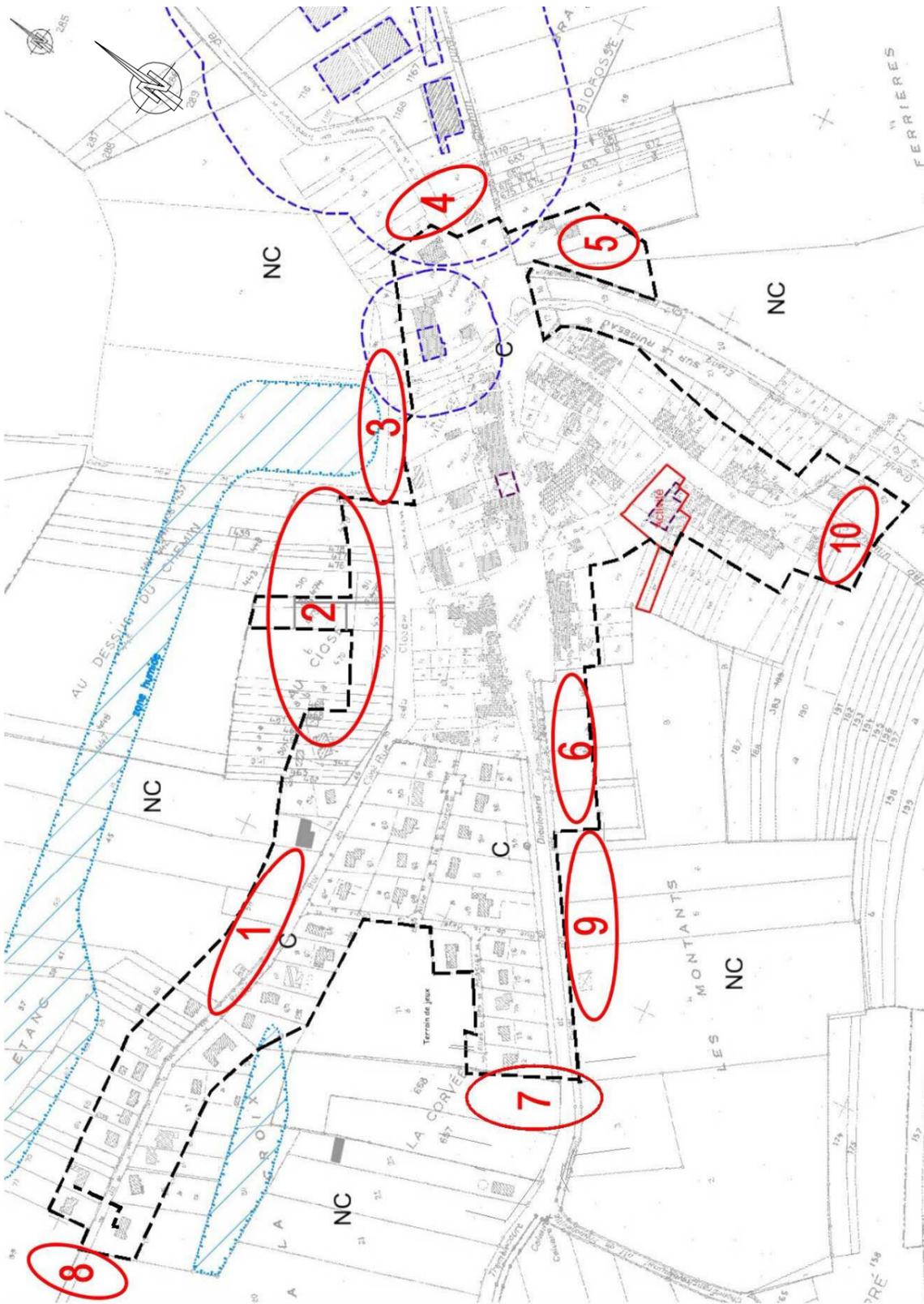
Secteur 8. Afin d'éviter l'étalement le long de la rue des Paquis, l'urbanisation de ce secteur ne sera pas permise.

Secteurs 9. Situé dans le prolongement du secteur 6, cet espace n'est pas viabilisé. Il pourrait le devenir ultérieurement au secteur 6 par l'aménagement de l'emprise actuelle du chemin longeant la RD. Le côté Nord de la voie étant bâtie (avec des accès sur d'autres rues), les constructions futures sur les secteurs 9 et 10 permettraient de marquer l'entrée du village notamment en équilibrant les masses bâties perçues de part et d'autre de la voie.

Secteur 10. L'entrée du village est marquée par un alignement d'arbres. Les accotements de la RD ont été aménagés dans le cadre de la rectification de cette voie. Les 2 parcelles rendues constructibles de ce secteur bénéficieront de sorties autorisées en vertu du courrier du 20 avril 2011 figurant en annexe.

Secteur de la Gare : le site de l'ancienne gare est actuellement occupé par une habitation et des bâtiments annexes ou d'activité. La construction à usage d'habitation devant être complètement réhabilitée ou remplacée après démolition, approximativement au même emplacement, un secteur constructible a été défini pour accueillir une seule construction à

usage d'habitation. Par ailleurs, les bâtiments d'activités existants hors périmètre constructible pourront être réhabilités, rénovés ou étendus sans changement de destination.



**Quatrième partie : Incidences de la
mise en œuvre de la Carte
Communale**

INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

➤ Impact sur l'organisation et l'équilibre du village

Au nord de la zone urbaine, le périmètre constructible a été défini de manière à **combler les dents creuses** et à regrouper l'urbanisation **équilibrant** la zone bâtie autour de **l'espace de centralité**.

Au sud, elle s'étend de part et d'autre de la RD10 afin **d'intégrer la maison isolée** au reste de la zone urbaine et de marquer l'entrée de village. Les nouveaux quartiers tendent vers un regroupement de l'urbanisation.

➤ Impact sur la démographie

Le projet offre un potentiel estimé par la municipalité de **20 habitations** dans les **extensions** du village, et **10** dans le périmètre actuellement urbanisé.

Sur l'ensemble de ses 30 terrains, la municipalité estime que seule **une dizaine** pourrait être bâtis **dans les dix années à venir**.

En 2006, la commune comptait 211 habitants. **Une première lecture des chiffres pourrait laisser à penser que** le projet de développement communal prévoit une trentaine de constructions soit environ 80 personnes supplémentaires pour une période fixée par les élus à 10 ans ce qui représente une augmentation d'environ **38% de la population**.

Cette **analyse** aurait pu être déjà **annoncée en 1982** puisque la commune comptait le même nombre d'habitants et elle dénombre depuis 20 nouvelles constructions.

Le constat est cependant très différent.

La chute du nombre moyen d'habitant par logement compensé strictement le potentiel apporté par les nouvelles constructions.

Les prévisions démographiques ne permettent pas à ce jour d'envisager un autre scénario que la reproduction du phénomène constaté entre 1982 et 2010.

Le projet communal ne répond qu'à un seul objectif ; **permettre le maintien de la population**.

➤ Impact sur l'activité agricole

La présence d'exploitations agricoles à proximité mais en dehors du village a été prise en compte et le périmètre constructible a été défini de manière à ne pas bloquer le développement de l'activité agricole et à éviter tout rapprochement de la zone bâtie.

➤ Impact sur l'activité économique

La Carte Communale ne prévoit pas de création de zone d'activité compte tenu de la politique engagée par la communauté de commune du Toulousain qui développe actuellement des zones intercommunales. Par contre, les activités compatibles avec l'habitat sont vivement encouragées puisqu'elles n'engendrent pas de nuisances et favorisent le développement et l'attractivité du cœur de bourg.

➤ Impact sur le milieu naturel

Le périmètre constructible de la Carte Communale ne prévoit aucune extension du village sur les espaces naturels. Le développement de l'urbanisation de la commune ne remet

pas en cause leur équilibre. Les nouvelles constructions n'auront pas d'impact sur le site Natura 2000 présent sur les communes limitrophes (Minorville, Andilly et Royaumeix).

➤ **Impact sur la sécurité des usagers et des riverains des Routes Départementales**

La zone constructible s'étend le long de la RD n°10, un chemin rural borde cette voie sur toute sa longueur, les accès aux futures constructions se feront individuellement depuis la route départementale.

➤ **Prise en compte du risque inondation**

Toutes les zones humides et inondables ont été identifiées par des sachants communaux sur le plan de zonage et sont exclues du périmètre constructible afin de garantir la sécurité des biens et des personnes.

➤ **Impact sur la ressource en eau potable**

L'adduction en eau potable est gérée par la commune.

Le réseau est alimenté par un forage situé au pied du château d'eau.

La réserve d'eau sur la commune est compatible avec l'augmentation du nombre de la population.

➤ **Impact sur l'assainissement**

Le village est en assainissement individuel sauf le lotissement qui est raccordé à un système groupé (décanteur-digesteur).

La commune n'a pas de zonage d'assainissement, le programme d'assainissement de la Communauté de communes du Toulais prévoit des travaux de mise aux normes vers 2019.

Toute nouvelle construction devra prévoir un assainissement autonome.

➤ **Impact sur la défense incendie**

Les contrôles des points d'eau effectués en 2009 et 2008 ont révélés que 10 poteaux incendie sur 14 ainsi que 3 réserves artificielles assuraient la protection incendie de la zone agglomérée. La commune devra engager des travaux de renforcement du réseau de défense incendie pour être en mesure d'accorder de nouveaux permis de construire dans les secteurs suivants :

- les fermes David, Boyer et Hippert ainsi que BCT démolition direction Francheville,
- ferme Né Saint-Charles,
- écart de la Gare,
- extrémité ouest chemin des Pâquis (2 maisons à plus de 150m mais à moins de 200m)
- ferme Vosgien. Borne existante (débit insuffisant)

➤ **Impact sur le périmètre de captage**

La commune est concernée par le périmètre de protection immédiate et rapprochée du forage de Manoncourt-en-Woëvre alimentant la commune.

Le zonage de la Carte Communale est en partie situé dans ce périmètre, toute nouvelle construction devra respecter les prescriptions du captage.

➤ **Impact sur le transport de matières dangereuses**

La commune est concernée par une conduite de gaz qui traverse la zone constructible, toute nouvelle construction devra prendre en compte les contraintes urbanistiques.

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I. La Carte Communale.....	3
II. Le contenu du dossier de la Carte Communale.....	3
II.1 Le rapport de présentation.....	3
II.2 Les documents graphiques.....	3
PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL.....	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE.....	5
I. Situation.....	5
I.1 Situation administrative.....	5
I.2 Situation géographique.....	6
I.3 Intercommunalité.....	7
I.3.1 La communauté de communes du Toulous.....	7
I.3.2 Le Parc Naturel Régional de Lorraine.....	9
II. Historique.....	11
LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	12
I. Démographie.....	12
II. Le parc des logements.....	15
III. La population active.....	17
IV. Activités.....	18
IV.1 Les activités économiques.....	18
V. Equipements et services à la population.....	19
DEUXIÈME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	20
LES DONNÉES PHYSIQUES.....	21
I. Climatologie.....	21
II. Topographie.....	23
Le réseau hydrographique.....	23
III. Géologie.....	24
IV. Pédologie.....	25
V. Risques naturels.....	26
LE MILIEU NATUREL.....	27
I. Espaces naturels bénéficiant d'un régime de protection.....	27
II. Les occupations du sol.....	29
II.1 Les espaces agricoles.....	30
II.2 Les vergers.....	30
II.3 Les alignements d'arbres.....	31
II.4 Les zones boisées.....	31
II.5 La faune.....	32
LE PAYSAGE.....	33
ORGANISATION DE L'AGGLOMÉRATION.....	39
I. La zone urbanisée.....	39
II. Perspectives d'aménagement.....	41
L'ARCHITECTURE ET LE PATRIMOINE.....	44
I. L'habitat lorrain.....	44
I.1 Les types de maisons.....	44
I.2 L'architecture.....	45
I.3 L'architecture à Manoncourt-en-Woëvre.....	47
II. Le patrimoine.....	50
LES RÉSEAUX.....	52
I. L'alimentation en eau potable.....	52
II. L'assainissement.....	52
III. La défense incendie.....	52
IV. Gestion des ordures ménagères.....	52
BESOINS IDENTIFIÉS PAR LE DIAGNOSTIC.....	54
I.1 Perspective économiques.....	54

I.2	Aménagement de l'espace.....	54
I.3	Environnement.....	54
I.4	Carte des enjeux.....	55
TROISIÈME PARTIE : OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DES CHOIX D'AMÉNAGEMENT		56
OBJECTIFS, CHOIX ET JUSTIFICATION DU PERIMÈTRE CONSTRUCTIBLE		57
I.1	Document d'urbanisme.....	57
I.2	Perspectives démographique.....	57
I.3	Perspectives en matière de logements.....	59
I.4	Concertation.....	59
I.5	Justification du périmètre constructible.....	60
QUATRIÈME PARTIE : INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE COMMUNALE		62
INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN.....		63